

La Chambre vote sur Division le Bill du Crédit agricole

Les députés ont consacré deux séances de l'Assemblée législative, à l'étude du système provincial de crédit agricole. Tard dans la soirée, le bill a été voté "sur division", en troisième lecture. La discussion fut longue, mais souvent fort intéressante. Plusieurs députés qui n'avaient pas eu l'occasion de parler depuis le début de la session, ont profité de l'occasion pour dire leur attachement au sol, leur désir ardent d'aider les cultivateurs, et leur admiration pour le gouvernement Duplessis.

En commençant l'étude du projet de loi créant un système de crédit agricole, le comité plénier de la Chambre, sous la présidence du Dr Marc Trudel, député de St-Maurice, s'est engagé dans une assez longue discussion sur l'item "a" de la classe "2" qui se lit comme suit:

— "Le mot "agriculteur" signifie tout propriétaire d'une ferme ou d'une entreprise propre ou connexe à l'agriculture, qu'il exploite lui-même, ou par l'entremise de ses serviteurs, et dont il tire la totalité ou partie appréciable de son revenu."

L'hon. M. Duplessis. — "Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur l'importance de ce projet de loi, et j'inviterai les députés à ne pas se gêner pour demander des explications. La loi est d'autant plus importante que l'agriculture est au-dessus de la politique pour nous. Elle est avant tout une question nationale pour le gouvernement actuel."

M. Cyrille Dumaine (libéral Bagot). — "Je remercie le premier ministre de la latitude qu'il donne aux députés relativement à l'étude de cette loi. Je désirerais cependant savoir si un rentier qui a acheté une terre et la louée à une autre personne peut être considéré comme un agriculteur au sens de cette loi?"

L'hon. M. Duplessis. — "La loi dit... propriétaire d'une ferme qu'il exploite lui-même et dont il tire la totalité ou partie appréciable de son revenu. C'est clair. Le prêt agricole n'est pas une St-Vincent de Paul; il doit fonctionner sur une base d'affaires, car la province n'a pas les moyens de jeter de l'argent à tous les vents. Nous voulons aider les cultivateurs qui veulent s'établir ou établir leurs fils."

M. Dumaine. — "D'après la loi du prêt fédéral pour qu'un cultivateur puisse emprunter, il faut qu'il exploite lui-même sa terre. Je crois que la présente mesure devrait être limitée exclusivement à ceux qui exploitent une ferme."

L'hon. M. Duplessis. — "Notre loi va plus loin, car elle va faciliter le retour à la terre. Si nous permettons au locataire de la terre d'un rentier de contracter un emprunt pour en devenir le propriétaire, nous ferons d'une pierre deux coups: le rentier aura été remboursé, et le locataire pourra demeurer seul propriétaire du bien en question."

M. Auguste Boyer (U. N. Chateauguay). — "Il s'agit de venir en aide aux cultivateurs qui sont surchargés d'hypothèques. Il ne fait aucun doute que celui qui occupe une terre de 125 arpents, par exemple, et qui a un hypothèque de cinq pour cent à rencontrer est visé par la loi."

C'est celui-là qui a besoin d'un prêt agricole provincial et il l'aura."

M. Hormidas Langlais (U. N. Iles de la Madeleine). — "Le mot "agriculteur" dans la présente loi s'applique-t-il à un pêcheur qui possède un petit lopin de terre,

disons quarante arpents sans évaluation très élevée? Ce pêcheur pourra-t-il emprunter dans ces conditions?"

L'hon. M. Duplessis. — "Il se peut fort bien qu'un homme ait plusieurs occupations, mais la loi veut que l'agriculture soit sa principale de ses occupations pour qu'il puisse emprunter, et qu'elle soit sa principale source de revenus. Nous voulons, encore une fois, encourager les fils à aimer la terre paternelle, encourager les chômeurs à s'établir sur des terres pour soulager les municipalités, et aider les cultivateurs déjà établis. J'espère que nous pourrions atteindre ce but."

M. Philippe Monette (U. N. Napierville - Laprairie). — "Est-ce qu'une autre personne qu'un cultivateur pourra emprunter?"

L'hon. M. Duplessis. — "La loi s'applique à toute personne qui veut acheter une terre et s'y établir."

Le Dr Félix Dubé (U. N. Témiscouata). — "On parle dans la loi des industries connexes à l'agriculture. Est-ce que ce terme n'est pas un peu vague, et qu'il ne prêterait pas à des abus?"

L'hon. M. Duplessis. — "Un grand malheur chez nous, c'est qu'il n'y a pas assez d'industries connexes à l'agriculture. Nous voulons encourager la variété des occupations qui correspondent à la variété des goûts. Nous voulons également remédier à des abus avec ce projet de loi. Nous croyons que le temps est venu de faire des amendements au code civil en vertu desquels lorsqu'un débiteur aura payé cinquante ou soixante pour cent de ses obligations, le droit de réparer sera éteint. Nous voulons des amendements, mais nous ne voulons pas qu'ils aient pour résultat d'empêcher la situation."

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Je vois que la loi sera administrée par l'Office du crédit agricole. Aussi donc, le gouvernement est d'avis qu'il faut des commissions dans cette province. On a mis un autre chapeau au bill, mais en somme c'est une commission que l'on va créer."

L'hon. M. Duplessis. — "Je regrette que sur une mesure aussi importante, le chef de l'opposition limite le débat à un chapeau. (Rires et app.) Le gouvernement est contre les commissions inutiles et dispendieuses. Dans le présent cas, il s'agit d'une corporation et non d'une commission. Une corporation c'est un corps indépendant. Il y a une différence entre les deux termes et les organismes."

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Je n'y vois aucune différence. Le gouvernement veut jouer aux mols. En instituant l'Office du prêt agricole, le gouvernement admet le principe que nous avons besoin de commissions dans la province de Québec. Il n'y a pas une seule province au monde où il n'y a pas de commissions. Je tiens à faire comprendre à la population que quand on insère le mot "Office" dans ce bill, on crée simplement une nouvelle commission."

M. Aug. Boyer (U. N. Chateauguay). — "Le gouvernement est contre toutes les commissions de l'ancien régime qui étaient destinées à favoriser les trusts et à faire du patronage politique. Je dis que quand il s'agit d'aider l'agriculteur, le gouvernement veut, et il en voudra toujours de ces commissions."

L'hon. M. Duplessis. — "Je trouve étrange que le chef de l'opposition proteste quand nous voulons faire disparaître les maux

qui pèsent sur l'agriculture. Nous avons dénoncé l'ancienne loi fédérale sans esprit de parti quand les bleus ou les rouges étaient au pouvoir, car aucun parti n'a donné un crédit agricole répondant aux besoins de la province."

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Je ne suis pas prêt à dire que le prêt agricole canadien n'a pas rendu de grands services. Ainsi, du 1er avril au 1er septembre 1936, il a accordé 2,312 prêts pour une somme de \$4,791,000, soit presque autant que ce qui a été accordé de 1929 à 1925. Je prétends que le pouvoir fédéral est sincère avec cette loi, et que nous l'avons rendu populaire avec les améliorations que nous lui avons apportées. Qu'on ne vienne pas dire que le prêt agricole fédéral n'ose pas prêter."

M. Duplessis rétorque que le système fédéral ne répond pas aux besoins de la province de Québec et que son gouvernement met sur pied un prêt qui va fonctionner rapidement. Le premier ministre estime qu'il fallait une trop longue correspondance pour le prêt fédéral.

L'hon. Cléophas Bastien (Libéral, Berthier) soutient que le premier ministre exagère les lenteurs du système fédéral.

M. Duplessis. — "Est-ce que l'opposition est pour ou contre la loi?"

M. Bastien. — "Je réponds à l'argumentation du chef du gouvernement. Le député de Berthier lit une lettre de M. Angers dans laquelle celui-ci dit que la Commission du prêt agricole canadien a des prêts pour \$1,800,000 qui ne sont pas accordés tout de suite faute de titres satisfaisants."

M. Duplessis. — "Qu'est-ce que cela donne au cultivateur?"

M. Bastien. — "Que le premier ministre ne laisse donc faire. Il aimait à parler quand il était ici. Il parlait même trop."

M. Duplessis. — "C'est pour cela que le gouvernement a été battu."

M. Bastien soutient que les mêmes lenteurs existeront avec un système provincial. Il ajoute que le système fédéral a fait beaucoup. Le premier ministre répond qu'avec sa loi le gouvernement a fait plus en quelques semaines que l'ancien régime. "Nous avons décrété que les frais d'enregistrement seraient à la charge de la commission."

M. Léon Casgrain (Libéral, Rivière du Loup). — "A la charge de la commission?"

M. Duplessis. — "Oui pour faire plaisir au chef de l'opposition. Nous allons de plus faire faire les recherches nous-mêmes et nous allons accélérer le travail. Nous allons donner des ordres aux registrateurs pour qu'ils transmettent au département les documents nécessaires pour faire les recherches. Et de cette façon le cultivateur recevra son bien, son pain, avant d'aller dans la tombe."

M. Laurent Barré (U. N. Rouville). — "Ayant été mis en cause par le député de Berthier, je veux faire quelques remarques. On reconnaît que, sur cette question du crédit agricole, je me suis toujours tenu au-dessus des lignes de partis. Je crois que la question est très importante; je crois aussi que le crédit agricole n'est pas un "guéril-tout". S'il y a un des prêts de consentis dans la province de Québec par la Commission fédérale, il faut dire aussi qu'ils auraient pu être bien plus nombreux et plus importants. Mais il y avait l'embrouillamini que l'on sait."

"J'ai toujours voulu le prêt agricole, tout en conservant mes opinions, et je consens à voter pour le bill tout en ne le trouvant pas parfait. Il ne s'agit pas de savoir si la loi est parfaite mais si elle répond à un besoin. Quant à moi, je prétends qu'elle répond à des besoins réels et urgents. Avec le système fédéral, la contribution provinciale était une hérésie économique. On sait ce que je pense des commissions. On en entente de ce temps-ci. Je voudrais bien savoir quelle est la commission indépendante des gouvernements. Je n'en ai jamais vu une seule. J'aimerais que celle-là le soit, je ne l'espère pas. Mais il faut tenir compte des moyens terrestres, la présente loi est un pas dans la bonne direction. En une seule année, on a payé plus de \$30,000 à des avocats pour examiner de titres. J'espère que cela va changer."

M. Lucien Lamoureux (Libéral-Indépendant, Iberville). — "Je ne comprends pas beaucoup l'attitude de l'opposition. Je suis en faveur de la loi parce que le système fédéral n'a pas donné satisfaction. Les libéraux comme les conservateurs qui s'y connaissent l'admettent. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le système fédéral a été établi pour tout le pays. Il n'est pas convenable pour nous. Nous ne sommes pas dans la même situation que dans l'Ouest. Et puis, ça ne pouvait pas marcher parce qu'on avait affaire à deux commissions. On a toujours diminué les demandes des cultivateurs dans les recommandations. La Commission avait de l'antipathie marquée pour la province de Québec. On bloquait les demandes de notre province. Depuis quelques années ça va peut-être un peu plus vite. Mais si on a accepté des demandes pour \$3,000, ça ne veut pas dire qu'on les a payées."

L'hon. Oscar Drouin (ministre des Terres et Forêts). — "C'était pour le Canada."

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Cette somme a été payée en \$18 mois."

M. Lamoureux. — "Le crédit agricole en Ontario n'a pas marché parce qu'il a été établi en 1921-22, quand les propriétés valaient 150% de plus que leur valeur réelle. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que ça ne marche pas dans de pareilles conditions. Les créanciers, ici, ont commencé à baisser leurs intérêts parce qu'ils voyaient venir un système provincial. Je ne comprends pas l'opposition. La loi n'est pas parfaite. Il n'y a jamais de loi parfaite."

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Il faut n'avoir pas vu notre programme pour dire que nous étions contre l'aide aux cultivateurs. Nous devons faire quelque chose, si nous étions maintenus au pouvoir. Nous étions prêts à établir des bureaux pour les petits prêts, à nous unir avec les Caisses populaires qui ne sont pas en faillite comme on l'a prétendu."

"Nous voulions protéger le public, les cultivateurs. Nous voulions fournir l'argent nécessaire à ces organismes, ce qui aurait donné tous les bénéfices du crédit provincial. Le système qu'on veut faire voter est le plus dangereux, et le député de Rouville a signalé avec raison la probabilité de l'ingérence politique. Nous devrions nous aider des Caisses populaires. Il ne faut pas oublier que l'argent prêté aux cultivateurs leur appartient, en somme. Nous devons entourer les prêts de toute la protection possible. Multiplier les Caisses populaires serait encore mieux, et c'est ce que nous vou-

lions faire. Nous voulions prêter sur des bases rationnelles, et nous aurions tout de suite établi des bureaux et garanti les prêts. Il ne faut pas aller trop loin quand on prétend que nous sommes opposés au prêt agricole."

"Nous y sommes opposés quand on nous présente un projet de cette nature. La droite se dit ennemi des commissions, et elle en crée une autre avec tous ses dangers et ses inconvénients. Cet Office, c'est une commission. Il n'y a de différence que dans les mots. L'Opposition a prêché un organisme de crédit provincial qui aurait donné plus satisfaction."

M. Lamoureux. — "Avez-vous fait des offres aux Caisses populaires?"

L'hon. T.-D. Bouchard. — "Nous avons fait venir le directeur et nous avons fait des offres. Tout cela était dans notre programme, je l'affirme."

L'hon. Bona Dussault. — "Le chef de l'Opposition aime à faire les choses dignement. On dirait qu'il est dans l'Opposition depuis très longtemps et que les maux dont souffrent les citoyens dépendent de nous. Il se base sur ses bonnes intentions. Nous offrons des actes qui s'imposent qui sont nécessaires. Il nous parle d'un projet de l'été dernier. Mais depuis dix ans la classe agricole réclame un système provincial et l'U. C. C. également. Il faudra du temps avant de tout perfectionner mais nous faisons un pas dans la bonne voie. Les Caisses populaires nous les aiderons nous aussi. Le Crédit fédéral ne s'appliquait pas à la province de Québec comme on l'a fort bien dit. En voulant trop prouver, l'Opposition a prouvé nos prétentions."

"Le système fédéral est prêt à fournir \$17,000,000 à nos cultivateurs, mais cette somme ils ne l'ont pas. Je veux donner un exemple de lenteur du système fédéral. L'an dernier, j'ai eu affaire à un homme qui, aux premiers jours de mai de l'année précédente, s'était adressé à la Commission. On lui avait demandé \$10 pour commencer une enquête, pour faire l'étude de son cas. En juin, aucune nouvelle. Au début d'octobre, rien encore. Le 18 janvier suivant il recevait une lettre de la Commission qui disait ne pouvoir lui prêter parce qu'il avait 17 enfants, et on ne voyait pas bien comment il pourrait remettre."

"L'agriculture a besoin de secours immédiat. Nous faisons de notre mieux et je demande aux députés de voter la loi. Nous employons le seul moyen pour aider les cultivateurs sans tarder. Ils ne sont plus capables d'attendre. Le programme de l'Opposition était peut-être supérieur au nôtre, mais le fait est que c'est le nôtre qui a été approuvé. Nous disons la même chose que l'an dernier. Ce que nous avons prouvé dans l'Opposition, nous le faisons aujourd'hui. Certes, le prêt agricole n'est pas un remède à tous les maux. Mais c'est un progrès. Nous ferons autre chose. Nous aiderons l'expansion du système coopératif, l'instruction agricole et les Caisses Populaires. Nous avons le même programme et nous voulons aider les cultivateurs pour qu'ils gardent leur courage et nous agirons suivant nos promesses."

L'hon. C. Bastien. — "Cette loi aurait été bonne, si on avait songé à l'enrichir d'un autre bill pour améliorer notre système d'enregistrement. Même si cette loi en-

(à suivre à la 3e page)

Le Paturage

Constitue la récolte la plus importante de votre ferme.

L'expérience démontre que l'emploi des engrais chimiques est le moyen le plus rapide, le plus économique et le plus pratique d'améliorer les pâturages.

Des résultats merveilleux ont été obtenus avec l'application D'AUTOMNE de l'Engrais Chimique G-I-L "Evergreen" (0-16-6)

Il suffit de 300 livres de l'arpent. Faites-en l'essai cet AUTOMNE et doublez le rendement en herbe l'an prochain. Adressez vos commandes à

Coopérative Fédérée de Québec Succursale de Princeville, P. Q.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Perrault & Girouard

AVOCATS

ARTHABASKA, P. Q.

Bureau de Perrault & Perrault, Rue de l'Eglise

L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.

WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P.

Tél. Bell et Local.

Chateauguay Perrault

Licencié en droit

AVOCAT

Edifice Transportation

132 St-Jacques ouest

Chambre 420 - MONTREAL

Tél.: PL 8601 - Res.: AT 7474

De l'étude légale

Bissonnette, Pinard et Perrault

Philippe Marchand, C.R.

AVOCAT

VICTORIAVILLE, P. Q.

Bureau: Hôtel-de-Ville

J. M. LALIBERTE, L.L.

AVOCAT

Edifice "Financial" building

105 Côte de la Montagne

QUEBEC

de

LALIBERTE & BOIVIN

23 juil. 3 m. Tél. 2-2181

NOTAIRES

C. R. GARNEAU

B. A., L. L. L.

NOTAIRE

ARTHABASKA, P. Q.

GAETAN TROTTIER

NOTAIRE

Edifice Banque Provinciale

VICTORIAVILLE, P. Q.

16 janv. 6 m.

B. FEENEY, B.A., LL.B.,

NOTAIRE

Syndic dans les affaires de faillite

PRINCEVILLE, P. Q.

DR C. A. GILBERT

Ex-assistent des Hôpitaux de Paris

SPECIALITE:

YEUX-ORIELLES-NEZ-GORGE

Examen de la vue avec précision

Ajustement de verres et montures

195 rue Notre-Dame, VICTORIAVILLE, Qué.

En haut de la Banque Canadienne Nationale

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD

INDUSTRIEL

ARTHABASKA, P. Q.

Entrepreneur de construction de toutes

sortes, Manufacturier de portes et châ-

ssis. Bois de construction à vendre.

Tournage, découpage, bois préparé.

FORTIER FRERES

TEINTURIERS-NETTOYEURS

PRESSEURS

Pour vêtements de Dames et Messieurs

Fourrures, Garnitures de Maisons,

Etc. Etc.

Attention spéciale aux commandes par la maille

4 St-Henri — Victoriaville

Tél. 486

21 janv. i.n.o.

A. J. LEHOX

Manufacturier de

LETTRES METALLIQUES pour VITRINES

et CAMIONS

ENSEIGNE sur VERRE

et SPECIALITES pour L'ANNONCE

Aussi lettrage et gravage des

Monuments Funéraires

Agents demandés partout

Boîte 233 - PRINCEVILLE, Qué.

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE

licencié et agréé

(Chartered accountant)

Consultations pratiques en

matières Commerciales

et Financières

425, Avenue VIGER,

Montréal

1 juin 1 an

A VENDRE

Deux grosses fournaises, un peu

usagées, mais en excellent état,

bois ou charbon, air chaud et eau

chaude, à vendre à moitié prix.

S'adresser à

M. ARTHUR GAUDET,

Plombier,

rue du Moulin, Victoriaville

16 avril j.n.o.

Tél : 369

Can. P. 424

H. SANFAÇON

Marchand de Fourrures

Ex-Employé de la Maison Holt Renfrew.

Grand assortiment de Manteaux de fourrure tout faits SPECIALITE : Manteaux faits sur mesure Réparations et Transformations de tous genres. Coupe et qualité garanties à des Prix modérés. Une Visite est sollicitée.

149, rue Notre-Dame, Victoriaville

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, JEUDI, 5 NOVEMBRE 1936

L'Honorable M. Godbout est l'Hôte de l'Union libérale Laurier

"Ce n'est pas le pouvoir qui nous intéresse c'est notre province, disait l'honorable Adélard Godbout, hôte d'honneur au banquet de l'Union Libérale Laurier. Durant le temps que nous serons dans l'opposition, nous continuerons à être Canadien avant d'être libéral. Nous donnerons au chef du gouvernement une loyale coopération car nous voulons que l'ordre soit maintenu. Nous avons toujours eu le respect de l'ordre et c'est la seule chose qui nous intéresse." Et il ajouta: "Mais que le gouvernement le sache, nous serons toujours là pour rappeler les promesses qu'il a faites durant la campagne électorale non pas pour faire de l'obstruction, mais dans le simple but de signaler à la population le degré de sincérité de nos adversaires."

L'honorable Godbout déclara qu'il avait accepté de demeurer chef du parti libéral jusqu'à la prochaine convention, "afin qu'en cette circonstance, tous les délégués demeurent libres de leur choix."

L'ancien premier ministre de la province rappelle que le gouvernement actuel accomplit présentement des actes qu'il dénonçait avec vigueur, il y a à peine deux ans. "On applique, fit remarquer le premier ministre, des actes diamétralement opposés à ce que l'on prêchait, il y a quelques semaines. Des contrats sont octroyés à de puissantes compagnies qui ne sont même pas de la province de Québec. Voilà une drôle de manière d'être national. L'administration actuelle a manqué à sa parole chaque fois qu'elle a eu un acte important à poser."

L'hon. T.-D. Bouchard

L'honorable T.-D. Bouchard s'est lancé dans une vive critique du gouvernement Duplessis et après avoir salué l'honorable M. Godbout comme le chef du parti libéral et avoir déclaré qu'il continuerait d'agir comme chef de l'opposition parlementaire, il déclare avec véhémence qu'il accomplira son devoir, "malgré les tentatives d'intimidation de M. Duplessis", et il ajoute qu'on ne réussira pas à intimider le député de St-Hyacinthe. Puis M. Bouchard raconte un incident survenu à la Chambre, à l'occasion du bill concernant les bûcherons.

M. Bouchard termine son discours en disant qu'il dénonçait le gouvernement Duplessis pour donner confiance aux libéraux "pour les préparer à porter M. Godbout, chef du parti libéral, sur la colline parlementaire avec une majorité telle que l'on n'en aura jamais vu." Après avoir longuement parlé de la loi qui a été abrogée et qu'il considère comme la seule protection qu'ait le bûcheron contre les grosses compagnies M. Bouchard s'écrit en terminant: "C'est cela le régime de l'ordre nouveau! A nos adversaires de l'Union nationale qui sont sincères, je dis que ce régime ne sera pas long dans la province. Le gouvernement va être vu bientôt sous son vrai jour et il ne réussira pas à voiler par l'enquête des comptes publics qu'il est la continuation du régime de la domination du peuple par la haute finance et par les trusts."

Projet inacceptable

Sous ce titre, notre confrère "La Tribune" publie l'article suivant en marge de la décision du département de la voirie de créer les grandes routes en dehors des villages.

"On rapporte que c'est l'intention du nouveau gouvernement de Québec de faire le tracé des routes qu'il construira désormais de telle sorte que ces dernières ne courent plus en long ou en large les villages. C'est ce que le ministre de la Voirie, l'honorable M. F.-J. Leduc, vient de déclarer à Montréal ajoutant que la province pourra, de cette façon économiser, et du temps et de l'argent. Le gouvernement Duplessis aurait, paraît-il, une autre préoccupation: celle d'assurer aux touristes plus de sécurité.

En théorie, l'intention du ministère provincial de la Voirie est acceptable, mais considérée au point de vue pratique, elle ne l'est plus du tout. Et d'ailleurs, M. Leduc lui-même reconnaît bientôt que ce qu'il propose à la population n'est guère logique. En effet, à quoi bon de belles et coûteuses artères, à quoi bon de magnifiques et spacieuses routes, à quoi bon faciliter aux touristes un plus ou moins long séjour en territoire québécois, si nos petites villes, si nos villages doivent rester à peu près déserts? C'est ce qui arriverait fatalement, si dans la construction des grandes routes, l'on ne se préoccupait toujours que de la moindre distance à parcourir. Eviter les villes et les villages et passer à travers champs et forêts, sur un chemin large de soixante pieds, la magnifique affaire pour l'amateur de courses rapides, pour l'automobiliste qui aime à filer à soixante-quinze milles à l'heure! Mais, en définitive, la population rurale, qui paye sa part des frais de construction et d'entretien du réseau routier de la province, n'a-t-elle pas droit, elle aussi, de bénéficier du mouvement touristique?

Tantôt, le gouvernement parle de décentralisation, et tantôt il se propose de construire des routes qui passeront à un mille ou deux des villages, afin de permettre aux automobilistes d'atteindre plus vite les grands centres. Curieux, étrange moyen d'arriver à la décentralisation promise que de favoriser en tout et partout les grandes villes!

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que les municipalités rurales ne tarderont pas à protester contre le projet de M. Leduc.

Un Appel aux Jeunes

La jeune génération a beaucoup entendu parler du Congrès de la Langue française tenu à Québec en 1912. Plusieurs parmi nous ont feuilleté quand ils fréquentaient le collège, les procès-verbaux de ces grandes assises. La plupart ont appris par cœur la péroraison du discours d'Etienne Lamy, ils en ont déclamé les principaux passages, et ils se rappellent les premiers mots de l'hymne de Mgr Roy à la langue française. Tous ces fragments perpétuent dans nos jeunes esprits des souvenirs que nous n'avons pu vivre, et que nous aurons plaisir à raviver quand se tiendront à Québec les nouvelles assises nationales.

Ces assises éveilleront dans nos cœurs et dans nos esprits les nobles pensées et les grands sentiments qui doivent être la nourriture de tout peuple désireux d'échapper à l'enlèvement graduel et au déclin de son génie. Elles attiseront la flamme qui est bien près dans certains milieux de s'éteindre, et permettront à la nouvelle génération d'élever fièrement le flambeau que lui transmirent les porteurs de lumière de 1912.

C'est à Québec qu'en juin 1937 la France enverra ses messagers de la pensée française. Ils viendront resserrer les liens qui les attachent à leurs cousins du Québec continuant depuis trois cents ans la tradition et les coutumes françaises. Appliquons-nous par avance à les bien recevoir en donnant à notre vie nationale son plein épanouissement.

"LA TRIBUNE".

Tout plutôt que le Communisme

D'un article de Jean Guiraud sur le "Sabotage de l'Alsace-Lorraine", nous citons les conclusions suivantes:

Un peuple qui aime l'ordre et qui pendant longtemps en a joui voit apparaître devant lui l'anarchie qu'il déteste comme la plus abominable des tyrannies. Les paysans l'ont vue se dresser devant eux pour les empêcher de cultiver leurs terres et récolter le fruit de leurs sueurs et les produits de leur sol fécond, et ils se sont soulevés pour la défense de la terre, comme ils l'ont fait pour la défense de leur foi et on les a vus marcher vers Colmar et entrer dans la préfecture non pour l'occuper mais pour sommer les gouvernants de gouverner et remplir leur mission la plus essentielle qui est de maintenir l'ordre, de protéger les droits essentiels de l'homme, la liberté de se procurer sa nourriture par le travail, en assurant la liberté du travail, la liberté individuelle qui ne doit connaître de limites que celles que lui fixe la loi, le respect de la propriété qui est la cristallisation d'un travail de toute une vie et de nombreuses générations.

Mais aujourd'hui la question s'aggrave devant la menace soviétique voulant faire de l'Alsace-Lorraine le champ d'expérience de cette politique dont on voit avec horreur tout le développement en Espagne. Et alors si beaucoup d'entre eux manifestent leur patriotisme à toute épreuve en chantant l'hymne national et en acclamant le drapeau de la France, comme on l'a fait samedi à Metz, il en est d'autres qui, atterrits et déçus, ne peuvent s'empêcher de regarder de l'autre côté du Rhin pour y voir le communisme musclé, l'ordre régner! et cette comparaison leur fait faire des comparaisons pénibles qu'un gouvernement national leur aurait épargnées.

Et de l'autre côté, il y a un autre homme qui veille et dont les regards se fixent avec une attention de plus en plus grande de l'autre côté du Rhin—le nôtre—pour y voir les effets de cette désagrégation nationale que le communisme pénètre partout et dont lui a préservé l'Allemagne; et peut-être pense-t-il que si la politique de compression de Bismarck sur l'âme alsacienne a maintenu en elle la foi en la France, la politique d'anarchie tyrannique du communisme soviétique pourrait la ramener à l'Allemagne. N'a-t-on pas lu, dans un journal lorrain, jusqu'à ce jour vraiment Français: "Tout plutôt que le communisme, tout, même l'hitlérisme!"

Paroles graves que doivent méditer ceux qui, à l'heure présente, les uns par leurs manifestations pleines de menaces, et les autres par la complicité de leur faiblesse, sabotent l'Alsace-Lorraine.

"LA CROIX"

Le Crédit agricole

La principale objection que peut soulever la loi du crédit agricole préparée par le gouvernement provincial, c'est qu'elle engage la province dans une initiative hardie mais aventureuse, si nous en jugeons par les sommes dont parlent certains députés ruraux comme s'approchant des besoins actuels des cultivateurs. Mais la loi de l'honorable Maurice Duplessis, comme naguère l'aide supplémentaire préconisée par l'honorable Adélard Godbout se justifie par le fonctionnement lent difficile, limité, du Prêt agricole institué par le gouvernement fédéral.

Fort de l'appui populaire et de l'encouragement unanime de la députation ministérielle, M. Duplessis a fait voter cette mesure à l'Assemblée législative, et l'épreuve du Conseil législatif ne sera probablement pas longue. Ensuite le temps dira si ce Crédit agricole fonctionne avec un succès complet ou relatif, ou bien s'il comporte des inconvénients l'empêchant de réaliser son objet. En attendant de l'aveu même d'un député urbain siégeant dans l'opposition, le sort du cultivateur est tel qu'on pourrait lui voter des secours gratuits sans provoquer la critique.

Il convient donc d'attendre les résultats de cette politique, qui n'entraîne aucunement l'application—quand il se peut—de l'aide fédérale aux agriculteurs, avant de s'en montrer trop pessimiste ou trop optimiste. Son succès ou son insuccès dépendra en grande partie de l'efficacité administrative des officiers chargés de l'établir. Ayant en vue le soulagement d'une classe utile à la société, c'est bien sincèrement qu'on lui souhaite les concours heureux des circonstances nécessaires à son progrès.

ROOSEVELT

L'univers entier acclame la victoire de Roosevelt

Le peuple américain a renouvelé au président Roosevelt le mandat de poursuivre son "New Deal". Roosevelt est sorti triomphant de l'élection de mardi aux Etats-Unis avec une majorité électorale qui promet de dépasser de beaucoup le balayage qui le conduisit à la Maison Blanche en 1932. Les plus récents résultats indiquent qu'il a obtenu la majorité des votes dans 46 des 48 états de la république sur son adversaire le gouverneur Alfred Landon, du Kansas.

Landon n'est assuré de la victoire que dans le Vermont et la Maine. Ces deux états ne donnent que 8 votes dans le collège électoral présidentiel. Son avance dans le New-Hampshire, qui est aussi un état de la Nouvelle-Angleterre traditionnellement républicain, a fondu devant la popularité de Roosevelt qui a balayé la nation comme un feu de forêt.

523 votes sur 531

Si le président Roosevelt conserve son avance jusqu'au pointage final, il retournera à la Maison Blanche porté par une vague de 523 votes électoraux. C'est-à-dire 51 de plus que l'étonnant total qu'il accumula lors de sa victoire sur Herbert Hoover, il y a quatre ans.

43,000,000 de personnes ont voté, ce qui est un chiffre sans précédent. Et pendant que l'on additionne les votes, la nation se demande ce que le "New Deal" lui réserve. Pressé par l'opposition de révéler sa politique, le président déclara vers la fin de sa

campagne: "Nous n'avons que commencé le combat." Il parlait de ses projets touchant ce que l'on a appelé "la vie plus abondante". On connaît son intention de chercher à réduire les heures de travail, à accroître les salaires, à réglementer l'agriculture afin d'équilibrer l'offre et la demande.

Ecrasante majorité

Il semble que le parti démocrate aura une écrasante majorité au sénat et tout laisse prévoir que la situation sera la même à la Chambre des Représentants. L'élection ne portait que sur un tiers des sièges au Sénat. Avec la moitié des résultats connus pour les 45 sièges des représentants, les démocrates distançaient les républicains dans la proportion de 1 à 1 au lieu de 3 à 1 dans la dernière Chambre.

Il appert aussi que les espoirs des républicains ont été anéantis dans leur lutte pour conquérir les 33 postes de gouverneur en jeu à l'élection de mardi. Les démocrates se sont rapidement emparés de 7 états et ils ont pris une avance dans près de 20 autres. Si l'avance de Roosevelt n'est pas diminuée par le pointage final, il aura obtenu le plus fort vote électoral que la république ait connu depuis 116 ans.

Tandis que le président, le sourire aux lèvres, recevait les applaudissements de ses voisins à sa maison de Hyde Park, N. Y., le candidat républicain lui faisait parvenir le message suivant: "La nation a parlé. Tous les Américains acceptent le verdict et travailleront en commun pour le bien du pays. C'est à l'esprit de la démocratie. Je vous félicite sincèrement". Le président répon-

dit: "Nous tous, Américains, travaillerons ensemble pour le bien commun".

La situation des partis à la Chambre des Représentants d'après les résultats de l'élection connue jusqu'ici, est comme suit:

1936—Dernière Chambre		
Démocrates	211	321
Républicains	46	101
Progressistes	0	7
Fermiers-Trav.	0	3
Douteux	115	
Total	435	

FAITS SAILLANTS DE L'ELECTION

Présidence: Franklin-D. Roosevelt remporte une victoire sans précédent; il a une avance sur Landon dans 46 états ayant 523 sur un total de 531 dans le collège électoral. Landon conserve l'avantage seulement dans le Maine et le Vermont.

Sénat: Au fur et à mesure que les résultats sont connus, les démocrates enregistrent des majorités écrasantes; il se peut qu'il détiennent 76 des 96 sièges. Hastings (R-Del.) et Metcalf (R-R. I.) sont battus; Henry Cabot Lodge, fils, républicain, est victorieux dans le Massachusetts. Lewis (D-Ill.) et Borah (R-Idaho) sont victorieux. Norris (R-Nebr.) a une avance sur son adversaire.

Chambre: L'élection a anéanti les espoirs des républicains d'enfamer considérablement le bloc démocrate. Des rapports incomplets révèlent que les démocrates ont fait élire 210 des 435 membres de la Chambre et les républicains 48. Dans les autres sièges, les résultats sont incertains.

Gouverneurs: Les démocrates se sont apparemment emparés de 12 postes de gouverneur et ils sont en avance pour 11 autres. Les républicains sont victorieux dans deux états et tiennent dans trois autres. La Follette, progressiste, a une avance dans le Wisconsin; il en va de même pour Benson, fermier-travailliste, dans le Minnesota, et Murphy (D) dans le Michigan. Lehman (D.) gagne dans New-York et Cross (D.) dans le Connecticut. Huxman (D.) a une avance dans le Kansas.

Vote total: Les derniers rapports indiquent que plus de 43,000,000 de votes ont été enregistrés, soit un chiffre sans précédent.

LA TOUSSAINT

Les fêtes de la Toussaint et des Morts ont été célébrées dimanche et lundi

La fête de la Toussaint a donné occasion à un déploiement solennel de cérémonies religieuses.

C'est M. l'abbé Arthur Bergeron, vicaire, qui a célébré la grand-messe et qui a donné le sermon de circonstance.

L'église militante qui participait dimanche à la gloire de l'Eglise triomphante, communiait lundi, à l'expiation de l'église souffrante, pour marquer l'admirable unité d'une institution divine, qui réunit les catholiques de l'univers et ceux de l'au-delà.

Dans l'après-midi de la Toussaint on a chanté les vêpres des morts. L'église paroissiale était remplie de pieux fidèles qui ont assisté à tous les offices.

TERME DES ASSISES CRIMINELLES A ARTHABASKA

Mardi le premier décembre prochain, s'ouvrira au palais de justice en la ville d'Arthabaska, le terme des assises de la Cour du Banc du Roi.

Il y a onze causes sur le rôle. La plus importante est celle de M. Joseph Lachance dont l'automobile tua un enfant à Thetford Mines, il y a environ un mois. Les autres causes se rapportent à des crimes contre les meurs.

RETOUR DE L'HON. M. KING

L'honorable M. King, premier-ministre du Canada, s'est embarqué en Angleterre la semaine dernière sur l'Empress of Britain pour revenir du pays. Il est attendu aujourd'hui même à Québec.

Notes Locales

M. J. E. Perrault, C.R., avocat, est allé à Toronto mercredi pour affaires.

M. Alfred Marchildon, magistrat, des Trois-Rivières, est venu ici mardi pour présider le terme de la cour de magistrat.

M. Alexis Pepin, avocat, de Montréal, était ici en fin de semaine.

Mlle Powell, d'Ottawa, est retournée lundi après avoir passé quelques jours en visite chez sa mère, Mme C. J. Powell.

Mme L. O. Pepin est partie samedi pour Montréal où elle passera les mois d'hiver chez sa fille, Mme Rodolphe Perrault.

Mme P. H. Côté est retournée à Québec après une promenade de quelques semaines chez M. et Mme Auguste Quesnel.

Nous avons joué d'une température estivale depuis quelques jours. Pendant ce temps l'hiver sévissait dans le nord de la province. Il est tombé de la neige à St-Raymond de Portneuf, et un pied de neige dans l'Abitibi. Les spécialistes du ministère des Terres et Forêts déclarent que c'est la première fois depuis nombre d'années que l'hiver commence si tôt. Ceux qui ont l'habitude de la forêt ont rapporté au ministère que les signes précurseurs d'un hiver long et dur sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer y échapper. C'est l'été de la Saint-Martin qui nous a visités à la suite de la Toussaint, pour donner ensuite sa première bordée de neige de la saison.

M. et Mme Maurice Lanquetot, de Orbec, France, étaient à la fin de la semaine dernière en visite chez M. et Mme Victor Marceau.

M. et Mme Wilfrid Girouard sont allés à Ottawa mercredi.

A l'occasion de la fête de la Toussaint les élèves du collège des Frères des Ecoles Chrétiennes ont eu un congé de deux jours.

M. Rosaire Crochetière, inspecteur des postes, de Montréal, était de passage en notre ville mercredi.

M. et Mme Mouliq et M. P. E. Rioux, de Drummondville, étaient ici mardi.

Mercredi prochain, 11 novembre, jour de l'Armistice, est un jour de fête légale. La banque, le bureau d'enregistrement et le palais de justice seront fermés.

M. Antonin Belleau, de Québec, a passé le dimanche en visite chez le Docteur et Mme Belleau.

M. et Mme Armand Gaudet, de Timmins, Ont., et Mme Lupien, de Richmond, étaient en visite, tout dernièrement, chez Mme C. Eug. Gaudet et Mlle B. Cloutier.

M. Ovide Lemieux est allé à Montréal, la semaine dernière, rendre visite à ses frères et sœur, et il est revenu enchanté.

Mme Eugène Levasseur et sa fille, Liliane Levasseur, et M. Ernest Levasseur sont venus visiter le Frère Emery, fils de Mme Levasseur.

Mme Alfred Roy est partie pour Québec où elle passera une quinzaine en visite chez son fils, M. Thomas Roy.

Mme Dominique Saucier et sa fille Clémence, M. Emile Gobeil, de St-Rémi, sont venus visiter M. Ernest Saucier.

De passage ici cette semaine: MM. Edgar Laliberté, notaire, Georges Paradis et le docteur E. Rochette de Warwick.

La population de New-York est présentement de 7,361,620 habitants et elle s'est accrue de 434,171 âmes en 5 ans. C'est la deuxième ville du monde. Londres reste encore la plus grande ville du monde avec 8,202,218 habitants.

HOMMES DEMANDES pour territoire Rawleigh de 800 familles, Homme actif et fiable devrait gagner \$25.00 par semaine au début et augmenter rapidement. Ecrivez aujourd'hui. RAWLEIGH, Dept. ML-192-S-K, Montréal.

LE COIN DES CULTIVATEURS

"L'Union des Cantons de l'Est" publiera, chaque semaine, en sixième page, sous le titre "Le Coin du Cultivateur", divers articles intéressants la classe agricole.

Notre journal publiera une liste des prix du marché, du beurre, du fromage, des animaux vivants, etc.

"L'Union des Cantons de l'Est" a fait à ce sujet un arrangement avec la Coopérative Fédérée de Montréal.

UN NOUVEL OUVRAGE

DE DROIT COMMERCIAL

Mtre Antonio Perrault, docteur en droit, de Montréal, publie un grand traité de droit commercial.

Professeur de droit commercial et maritime à la faculté de droit de l'université de Montréal docteur en droit, avocat au barreau de Montréal Mtre Antonio Perrault vient de publier aux Editions Albert Lévesque un Traité de droit commercial en deux volumes, grand format.

L'ensemble de ce traité formera plusieurs volumes à la préparation desquels Mtre Antonio Perrault a déjà employé une grande partie de son temps.

L'auteur indique dans le premier volume de cet ouvrage les caractéristiques du droit commercial de la province de Québec, et rappelle les sources anciennes et actuelles de ce droit commercial.

Le deuxième volume traite d'abord du caractère commercial ou civil des contrats mentionnés au Code civil et des exceptions posées par le législateur lorsque le caractère de commercialité leur est reconnu; une dernière partie expose et commente la situation juridique des commerçants.

FEU WILF. LUNEAU

Nous avons appris avec regret le décès de M. Wilfrid Luneau, de St-Norbert d'Arthabaska. Ses funérailles et sa sépulture ont eu lieu à St-Norbert, mardi matin.

L'Union des Cantons de l'Est" offre à la famille ses plus vives sympathies.

L'UNION DES MUNICIPALITES EST EN FAVEUR D'UNE HYDRO

Les délégués de l'Union des Municipalités, réunis à Québec en congrès annuel, ont recommandé la distribution de l'énergie électrique aux municipalités par une organisation provinciale; "et aux plus bas taux possibles". D'après une résolution du maire Grégoire de Québec, que le congrès a adoptée, l'établissement de centrales électriques ou l'achat par le gouvernement d'une compagnie déjà existante serait le meilleur moyen d'arriver à cette fin.

D'autres résolutions adoptées par le congrès recommandent la codification de toutes les lois municipales, l'établissement d'une carte de résidence dans toutes les municipalités, de façon à faire la distinction entre les gens de l'endroit et ceux du dehors, ainsi que l'autorisation pour les cités et villes, d'exiger des licences de la part des compagnies d'assurances faisant affaires dans les limites des municipalités.

LE CAPITAL HUMAIN

Le service démographique de la province vient de publier son rapport pour le mois d'août 1936 qui démontre que les naissances ont été plus nombreuses dans les centres ruraux que dans les villes. 3,301 bébés sont nés à la campagne et 2,301 en ville, ce qui donne un total de naissances de 1,605.

Par contre, les mariages, au total de 2,214, ont été plus nombreux en ville qu'à la campagne, et on note 1,179 nouveaux couples dans les centres urbains contre 1,065 à la campagne. Les décès ont été de 2,112, soit 1,187 dans les villes et 925 dans les campagnes.

NAISSANCE

M. et Mme Henri Blanchet font part de la naissance d'une fille baptisée le 2 novembre sous les prénoms de Marie-Irène-Denise. Parrain et marraine, M. et Mme Donat Blanchet. Porteuse, Mme Onésime Dumas.

LE THÉ 'SALADA' est délicieux

LA CHAMBRE...

(Suite de la 1ère page)

tre en vigueur, les titres ne seront pas recueillis plus rapidement. Appliquons le système Terrence, ou encore celui de l'Ontario. La recherche des titres a toujours été un obstacle à la loi fédérale, et avec la loi provinciale, le ministre de l'Agriculture va se buter aux mêmes obstacles. On sait, de plus, qu'en Ontario on a perdu \$10,000,000 avec le prêt agricole provincial, d'après les propres paroles du ministre de l'Agriculture. On a dit que ce résultat était dû au fait que le système avait été appliqué dans une période où tout était cher; comment se fait-il que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont également abandonné le système provincial. C'est parce que partout dans ces milieux, on a rencontré des difficultés, ou qu'on s'est buté à l'ingérence politique.

"Dans les provinces de l'Ouest, on avait également le crédit agricole provincial, mais on l'a abandonné parce qu'on a rencontré des difficultés énormes. Il y avait du coulage dans les finances provinciales. Huit provinces sur neuf dans la Fédération ont essayé un tel système, et elles l'ont abandonné avec des pertes sensibles. C'est sur cette triste expérience que nous nous basons pour critiquer la présente loi. Si on veut nommer les inspecteurs, favoriser des amis, très bien, car au point de vue politique, ce système est merveilleux. Il y a eu des lenteurs dans le prêt agricole fédéral, mais quand M. Angers, un homme qui connaissait son affaire, est revenu à la charge et avec les amendements apportés à la loi par M. Bennett, je ne crains pas de l'affirmer, l'application de la loi a été beaucoup plus efficace.

"Depuis que M. Angers a repris son poste, le crédit agricole fédéral a prêté \$1,105,000 dans le Québec, et la commission a encore \$1,791,000 de prêts entre les mains. Si le ministre de l'Agriculture nous donnait une loi pour la recherche des titres, très bien, mais je prétends qu'il ne sera pas capable de distribuer certaines sommes parce que le système de la recherche des titres ici n'est plus à la mode. Pour notre part, nous savions ce qui en était, et nous avons eu le courage de ne pas soumettre cette loi aux électeurs. Pour nous aussi, elle aurait été une excellente source de capital politique, mais nous avons cru devoir résister pour protéger les deniers publics, car nous savions que cette loi ne serait pas pratique ici."

M. Laurent Barré (U. N., Rouville).—"La clause ne dit pas ce que vient d'affirmer le chef de l'opposition. C'est l'Office du cré-

dit qui va choisir son personnel, et son choix sera sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil."

L'hon. T.-D. Bouchard.—"Il faut croire en la parole du premier ministre, et ce n'est pas ce qu'il a dit tout-à-l'heure au cours du débat."

M. Laurent Barré.—"L'Office nomme ses officiers, et le lieutenant-gouverneur en conseil approuve."

L'hon. T.-D. Bouchard.—"Et s'il n'approuve pas?"

M. Laurent Barré.—"L'Office suggère un autre membre. Ainsi, avec ce contrôle, si l'on choisit un personnel trop considérable, le gouvernement pourra intervenir. Il faut que le gouvernement conserve un certain contrôle sur la commission. Le Chef de l'Opposition a dit que ce devrait en être ni avec le patronage. J'admets que le patronage est la plus grande plaie des administrateurs et des systèmes démocratiques, mais enfin il faut toujours se rappeler qu'on nous sommes sur la terre..."

"Si j'ai un reproche à faire au gouvernement, c'est d'avoir formé une mentalité qui fait que le peuple, ou du moins une partie du peuple croit que l'argent de la province est le sien et qu'il n'est pas obligé de le rendre. Cette mentalité a été formée par quelqu'un, et à qui la faute? Les députés sont aujourd'hui appelés à régler des questions qui ne concernent aucunement leurs devoirs de législateur. Le peuple considère parfois les députés comme des agents sollicitateurs..."

"On me permettra maintenant de parler des Caisses Populaires. On dit des choses inexacts sur ces caisses. Je ne crois pas qu'elles soient toutes en faillite. Disons d'après l'Annuaire Statistique qu'il y a environ 181 Caisses Populaires en opération. Ce n'est pas avec cela qu'on pourrait donner un crédit agricole à long terme aux cultivateurs. De par sa nature, la Caisse populaire ne peut être une institution de crédit à long terme."

"Tout à l'heure, le député de Québec-Centre a parlé des visites des agronomes sur les fermes avant que l'Office accorde les prêts. Je crois à la science agricole, mais à la petite école j'ai appris que l'expérience passe avant la science. Dans le rapport de M. Gigault, un document qui remonte à 1891, et que j'ai trouvé dans la bibliothèque, le seul endroit où je puisse me cacher, il est dit qu'au Danemark, les techniciens agricoles devaient passer une année sur une ferme avant de pratiquer. A-t-on fait cela avec nos agronomes. C'est pourtant ce que recommandait M. Gigault, commissaire de l'Agriculture. Si nos agronomes. C'est pourtant ce que vient d'affirmer le chef de l'opposition. C'est l'Office du cré-

dit qui va choisir son personnel, et son choix sera sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil."

mencer leur travail, je serais moins sceptique quant à leur valeur pour exposer aux cultivateurs le crédit agricole. Ce qui nous manque, et que j'ai réclamé il y a déjà plus de douze ans, c'est un système d'enseignement rural à base d'agriculture. Je dis, de plus, que cette loi constitue un pas immense dans la bonne direction, et ce ne sont pas les membres de l'opposition qui nous ont démontré aujourd'hui que la loi ne doit pas mériter notre approbation."

En marge de l'article 33, M. Laurent Barré signale des anomalies dans le système hypothécaire. Le premier ministre répond qu'il faudra amender la loi des successions, en ce qui a trait à la transmission des immeubles. Incidemment, M. Duplessis dit que le prêt agricole sera un prêt patriotique, et M. Barré réplique qu'il ne fait pas tellement de différence entre le prêt d'un individu et celui d'un Etat ou d'une province, qui affecte aussi le crédit du cultivateur et qui provient de l'argent de la collectivité.

Après cet échange de vue, tous les articles de la loi sont votés, "sur division".

LA SEMAINE NATIONALE DU FROMAGE

La semaine du 9 au 14 novembre sera la Semaine nationale du Fromage de l'année 1936. Ces semaines nationales annuelles du fromage ont été organisées en 1931 par l'industrie laitière canadienne qui désire appeler l'attention du public sur la valeur nutritive de ce produit et répandre des renseignements sur les nombreuses façons appétissantes dont il peut être apprêté et servi. Il n'y a pas de peuple qui mange moins de fromage que le peuple canadien; la quantité consommée annuellement ne dépasse pas quatre livres par tête de la population. Le fromage est en réalité une forme de lait concentré; un gallon de lait (environ 10 livres) produit une livre de fromage. Il est donc riche en matières grasses et en protéine. Le fromage ne perd pas sa valeur nutritive au cours de la cuisson, et c'est l'une des meilleures substances pour le développement et l'entretien des muscles, aussi bien chez les jeunes gens, garçons et filles, que chez les grandes personnes.

RECETTES EPROUVÉES

Le fromage, un aliment utile et économique, peut être employé de bien des manières différentes. On peut le servir comme le plat principal du lunch ou du souper ou l'utiliser dans les soupes, les salades et les sandwiches, et même dans la préparation des desserts.

Tout repas doit contenir une quantité suffisante de protéine; c'est là une règle fondamentale. Le fromage est très utile sous ce rapport; un dessert au fromage appétissant servi à la fin d'un repas, fournit la protéine qui pourrait faire défaut sans cela.

Betty au fromage et aux pommes
3 tasses de pommes en tranches, 2 tasses de mûres de pain rassis 1/2 t. d'eau ou de jus d'orange (à peu près)

1 c. à t. de cannelle
1 t. de sucre brun
2 c. à s. de beurre
1 t. de fromage râpé
Disposez les pommes et les mûres de pain par couches dans une tourtière (plat qui va au four) beurrée. Saupoudrez chaque couche de pommes avec de la cannelle, du sucre et du fromage. Recouvrez les mûres de pain de petits morceaux de beurre. Finissez avec une chapelure de mûres, recouverte de morceaux de beurre. Faites cuire dans un four à feu modéré (350° F.) jusqu'à ce que les pommes soient cuites et la chapelure dorée. Servez avec une sauce épaisse.

Sauce épaisse
1-3 tasse de beurre
2 c. à t. de crème claire
1 blanc d'œuf
2 tasses de sucre à glacer
1/2 c. à t. de zeste de citron
Défaites le beurre en crème. Incorporez-y la crème et le blanc d'œuf. Ajoutez graduellement le sucre, battez jusqu'à ce que ce soit lisse. Ajoutez le zeste de citron râpé.

Tarte au fromage blanc
1 1/2 t. de fromage blanc
1 c. à s. de beurre fondu
1/2 c. de sucre
1 c. à t. de sel
1 c. à s. de farine
Zeste râpé d'un citron
1/4 t. de crème chaire ou du dessus du lait

2 jaunes d'œufs
1/2 t. de raisins
1/2 tasse d'amandes hachées (peut être omis)
Combinez les ingrédients dans l'ordre indiqué. Versez dans une abaisse à tarte non cuite, et faites cuire dans un four chaud (400° F.), dix minutes. Abaissez la température à 325° F. et faites cuire jusqu'à ce que la garniture soit ferme. La tarte peut être recouverte de meringue.

Tarte aux pommes ou aux raisins avec fromage
Mettez des tranches minces de fromage cheddar canadien sur des pommes ou des raisins avant de mettre la tarte du dessus ou roulez 1/2 tasse de fromage râpé dans la croûte du dessus.

LE SALON DE L'AUTO

"Un exhibit d'un très grand intérêt pour les automobilistes au prochain Salon de l'Automobile de Montréal qui aura lieu dans l'édifice Sun Life, du 21 au 28 novembre, est la démonstration de sécurité routière organisée par l'Imperial Oil, Limited", déclare M. P.-O. Messier, président de la Montreal Automobile Trade Association, Limited, et gérant-général de Modern Motor Sales, Limited.

"Cette démonstration est sous le patronage de l'Imperial Oil en coopération avec le département de la Voirie de la Province de Québec, dans un programme national pour diminuer le nombre des accidents d'automobiles, continue M. Messier. Chacun aime à se considérer comme un bon chauffeur. Cependant, bien peu d'automobilistes possèdent toutes les qualités nécessaires à un bon chauffeur. Ils pourront s'en rendre compte tout en s'amusant en passant l'examen de l'Imperial Oil au prochain Salon de l'Auto. "Personne ne réagit instantanément devant une circonstance im-

prévue. Il s'écoule toujours un peu de temps entre le moment où il perçoit un danger et le moment où il commence à réagir pour éviter ce danger par exemple entre le moment où un chauffeur voit un obstacle et le moment où il commence à appliquer les freins dit M. Messier. Le temps requis varie suivant les individus entre 3/8 de seconde et une seconde ou plus. Le temps moyen est de 5/8 de seconde. Dans l'exhibit de l'Imperial Oil il y a un appareil qui permet de calculer ce temps de réaction pour chaque individu. Si votre réaction est plus lente que la moyenne il vous faudra prendre la résolution de conduire plus lentement.

Le daltonisme
"Un ou deux hommes sur cent sont incapables de distinguer les couleurs, c'est-à-dire souffrent de daltonisme, poursuit M. Messier. Ce qui crée un danger, c'est que plusieurs d'entre eux ne le savent pas. Il n'existe pas de remède à ce défaut mais un des tests de l'Imperial Oil permettra de dévoiler ceux qui sont affectés de daltonisme et pourra prévenir ainsi des accidents aux intersections où le trafic est sous le contrôle des lumières colorées. "Un autre appareil permet d'es-

PRÊTS pour L'AMÉLIORATION DES MAISONS

Conformément aux clauses nouvelles relatives à la Loi fédérale du Logement

La Banque de Montréal collabore au plan adopté par le Gouvernement fédéral en vue d'aider les propriétaires désireux de remettre à neuf, moderniser ou autrement améliorer leurs maisons, et elle est disposée maintenant à prêter aux propriétaires en vertu des stipulations nouvelles de la Loi fédérale du Logement. Voici, brièvement, les stipulations nouvelles relatives aux prêts d'amélioration aux maisons:

- Prêt maximum, sur chaque maison — \$2,000.
- Escompte. Prélèvement de \$3.25 par \$100 sur la valeur nominale du billet, pour un an, payable à l'avance. Remboursement par versements mensuels.
- Prêts devant servir uniquement à améliorer et réparer les maisons existantes, mais non à bâtir dans des terrains vacants. Les améliorations comprennent tous les travaux tels que plomberie nouvelle, réaménagement des pièces, installation d'une chaudière, peinture, réfection du toit, etc. De même les garnitures, quand elles ne sont pas des accessoires meubles, entrent dans les améliorations.
- Aucun endossement n'est requis.
- Prêts consentis aux seuls propriétaires. Les propriétés sur lesquelles des prêts peuvent être consentis comprennent les maisons privées, les maisons "duplex", les petites maisons de rapport, les fermes et les maisons du type magasin et logis combinés.
- La situation en ce qui concerne les taxes, le remboursement des hypothèques, etc., devra être acceptable à l'institution prêteuse.

Si vous désirez des fonds pour réparer, améliorer ou moderniser votre maison, nous serons heureux de discuter avec vous vos besoins.

BANQUE DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1817... SIÈGE SOCIAL, MONTRÉAL

Succursale d'Arthabaska: J. H. PEPIN, Gérant

Succursale de Victoriaville: C. S. LESPÉRANCE, Gérant

"une banque qui fait bon accueil aux petits déposants"

timer combien chaque individu est affecté par l'éblouissement, une des causes les plus fréquentes d'accidents. Tous les chauffeurs sont éblouis par les phares d'une autre voiture mais tous ne le sont pas également. Grâce à l'appareil utilisé ici vous pourrez vous rendre compte exactement de l'état de vos yeux sous ce rapport. Et si votre moyenne est basse, vous devrez être particulièrement prudent en conduisant la nuit

Estimation de la vitesse

"Une erreur de jugement dans l'estimation de la vitesse à laquelle les autres autos voyagent peut causer un accident. Or, tout le monde ne peut apprécier les situations avec la même précision. Un autre appareil de cet exhibit vous permettra de constater la moyenne de vos erreurs, dit M. Messier, et, si vous êtes en-dessous de la moyenne, vous devrez donc être particulièrement prudent quand vous devez dépasser d'autres automobiles sur la route.

"Enfin, un dernier appareil vous permettra de juger de votre habileté à maintenir un automobile sur la route. Dans ce test, l'automobiliste est dans la situation d'un chauffeur qui voudrait conduire à une grande vitesse sur

une route remplie d'obstacles. Lorsqu'il a fini sa randonnée imaginaire, une carte lui indique combien de fois il serait tombé hors de la route.

Résultat final

"Après avoir passé tous ces examens, les visiteurs au Salon de l'Auto recevra une carte lui indiquant quelle est sa moyenne dans chaque cas, conclut M. Messier. Il pourra donc juger adéquatement de ses capacités de chauffeur. Cela ne veut pas dire que si sa moyenne est très basse il devrait s'abstenir complètement de piloter sa voiture. Mais il devra exercer plus de prudence particulièrement sur les points où il semble le plus faible et tenter de corriger ses défauts si cela est possible."

"Ce n'est là qu'un des exhibits intéressants que l'on pourra voir au prochain Salon de l'Auto, déclare M. Adelman Lévesque, gérant-général de la Montreal Automobile Trade Association, Limited et du Salon de l'Auto. Le décor sera plus beau que jamais et les voitures exposées soulèveront l'admiration de tous les visiteurs. C'est pourquoi ce Salon est un événement d'une importance primordiale pour tout l'est du Canada."

Feuilleton de "L'Union des Cantons de l'Est"
L'Ineffaçable Souillure
Par L'ABBE ARSENE GOYETTE
Édité par la Librairie Granger Frères, 54 Notre-Dame-Est, Montréal.

(Suite)
Cette repartie amusait fort l'assistance en devoir de rançonner le plat de Gratia.
Quand tous parurent reconfortés, des instances furent faites auprès du juge pour achever l'assainissement de la bibliothèque.
"Très bien, accorda celui-ci. Il est vrai que déjà nous avons exécuté les chefs de la racaille; mais il en reste encore d'autres qui allégueront diverses excuses pour ne pas monter au bûcher ou pour ne pas gagner le dépotoir.
—Si vous le permettez, dirent les invités, nous remplirons le

ville Mécènes, ils ne sont pas dignes non plus d'entrer dans les palais des livres.
—J'approuve votre sévérité, assentit le notaire. Tuons les microbes dans les germes, et nous serons à l'abri des épidémies morales dont l'Europe est la proie."
La désinfection commença.
Sur une table étaient entassés les livres de Balzac.
"Au feu! au feu!" réclamaient les invités."
Seule, une voix était discordante. M. Lafitte plaïdait la cause de l'inculpé.
"Mais c'est le père du roman moderne, interjectait-il, il est universellement connu et admiré; il a illustré le génie français."
—La Comédie humaine est à l'Index, rétorqua Marc Fontaine. Il est dangereux, cet auteur profane. Dans cette centaine de romans où il y a beaucoup d'imagination, le critique littéraire est scandalisé par la licence qui dépense presque tous les volumes. Parmi les cinq mille personnages qui détiennent les rôles dans cette profusion de livres, c'est toujours l'argent et les femmes qui prédo-

minent. C'est scabreux, c'est impudique.
—Au feu! au feu!" décrétèrent les jurés d'occasion.
M. Lafitte intercédait en vain...
Les flammes crépitaient en dévorant: Berthe la repentie, les Cent contes drolatiques, Contes bruns, les Employés, Esther heureuse, l'Excommunié, la Femme supérieure, la Fille aux yeux d'or, le Père Goriot, Béatrix, les Célibataires, Etude de femme. Une passion dans le désert, etc., etc.
Assez d'obécités pour pervertir un pays!
—Nous, statua le juge, nous ne pouvons lui pardonner ces graves manquements."
Et Ascanio, la Reine Margot, les Deux Dianas, Ange Pitou, Isaac Laquedem, Une Fille du Régent et toute une pile ejusdem farinae flambèrent en même temps que la Dame aux Camélias et Diane de Lys.
"Enfin, restent les œuvres d'Anatole France, prononça M. Madore, Qu'en pensez-vous, monsieur Dubuc?"
—Ce que j'en pense, le voici: si j'avais été mandé à son chevet de

mourant pour recevoir ses dernières volontés, je l'aurais avisé, avant de comparaître devant le divin Critique de toutes les œuvres humaines, de rétracter les erreurs qui souillent la totalité de ses productions littéraires. Anatole France fut peut-être le plus mauvais des écrivains de notre époque. Chez aucun, l'impunité ne fut aussi complète, ni l'immortalité aussi animale. Les héros de ses romans parlent toujours et raillent tout; la métaphysique qui est un rêve, la religion qui est un mensonge, la morale qui n'est qu'hypocrisie, la chasteté qui n'est qu'une sottise. Ils inclinent même à croire que la vie idéale est celle des animaux à qui la nature a donné un sûr instinct pour se procurer du plaisir et fuir la douleur.
—Peu importe cette vogue regrettable, redit le jeune avocat. Tous les libertins de France et du monde entier ne peuvent légitimer le rôle néfaste de ce bandit littéraire: toutes les palmes et toutes les couronnes ne peuvent excuser les sales élucubrations de ce vaurien.
—Je ne tolérerai pas qu'on in-

sulte ainsi un compatriote qui a jeté tant de lustre sur le nom de mon pays! se récria M. Lafitte, qui rageait.
—Calmez-vous, mon ami, interposa le juge.
—Je partage le mépris de M. Fontaine, déclara M. Duval. Quoi que Français, je ne suis pas assez aveuglé pour ne pas voir les taches quand taches il y a. Anatole France a continué la triste lignée des voltairiens qui ont fait plus tort à ma patrie que les grandes guerres. C'est dans l'influence d'écrivains de ce calibre qu'il faut chercher la cause des plaies qui amoindrirent les forces vives de chez nous, l'irréligion, la stérilité volontaire des mariages, l'abominable code scolaire, tout cela est le fruit d'une propagande née d'une littérature mauvaise et entretenue par une presse satanique. Quand à moi donc, je condamne Anatole France et ses compères, si lettrés soient-ils, parce qu'avant d'être Français, je suis catholique. Rien de beau ne peut s'écrire avec des blasphèmes et des calomnies.
—C'est atroce d'énoncer une

telle profession de foi, hurla M. Lafitte au paroxysme de la rage. Séance tenante, je me retire pour protester contre ceux qui déblatèrent contre...
Le défenseur de la canaille s'apprêtait à gagner la porte.
"Je défie qui que ce soit, Canadien ou Français, de monter une grande bibliothèque en ostracisant les auteurs qu'on a essayé d'anéantir ce soir."
—Je relève le gant, se hâta de répondre M. Duval. Je vous montrerai, monsieur le protecteur de la pègre lettrée, que la France a assez d'écrivains illustres et croyants et qu'il est possible de réunir une fameuse bibliothèque."
M. Lafitte était disparu dans le corridor avant que le juge ne pût s'interposer.
Les délibérations se poursuivirent.
"Le jury n'a pas à hésiter, reprit Marc. N'en déplaise au protestataire déguerpé, Anatole France est un condamné à l'Index pour tous ses ouvrages. Au feu donc!"
—Au feu! au feu!" chantèrent en chœur tous les assistants.

(à suivre)

ASSURANCES
 Feu—Maladie—Accidents
 Automobiles—Vol—Vitrines
 Représentant les
 Meilleures Compagnies
AUGUSTE BOURBEAU
 B. A., B. C. L.,
 186 Notre-Dame,
 VICTORIAVILLE, P. Q.
 Téléphone 357



TEXTE DE LA LOI DU CREDIT AGRICOLE PROVINCIAL

Aucun prêt ne pourra dépasser \$6,000.—L'Office émettra des obligations garanties par le gouvernement de la province.—Intérêt de 2 1/2% et amortissement de 1 1/2%.—Le placement des fils de cultivateurs et les règlements de dettes par compromis.

Voici le texte de la loi établissant le crédit agricole provincial.

1. La présente loi peut être citée sous le titre de Loi du Crédit agricole du Québec.
2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants ont le sens qui leur est ci-après donné:
 - a) "cultivateur" signifie tout propriétaire d'une ferme ou d'une entreprise propre ou connexe à l'agriculture, qu'il exploite lui-même ou par l'entremise de serviteurs et dont il tire la totalité ou une partie appréciable de son revenu;
 - b) "emprunt" désigne un emprunt obtenu sous l'empire de la présente loi;
 - c) "emprunteur" signifie un cultivateur ou une autre personne qui a demandé ou qui a obtenu un prêt sous l'empire de cette loi;
 - d) "ferme" signifie tout immeuble exploité ou devant l'être dans un délai raisonnable, en vue d'une ou de plusieurs entreprises propres ou connexes à l'agriculture;
 - e) "Office" désigne l'Office du crédit agricole institué par la présente loi;
 - f) "prêt" désigne un prêt fait en vertu de la présente loi.

L'Office du crédit agricole

3. Un office appelé "Office du crédit agricole du Québec", composé de trois régisseurs qui demeureront en fonctions durant dix années consécutives mais qui pourront être destitués pour cause, est institué par la présente loi.
4. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les régisseurs, en désigne parmi eux le président et fixe leur traitement.
5. L'Office a son siège social dans la cité de Québec et peut avoir des bureaux à tout autre endroit de la province qu'il juge nécessaire.
6. L'Office tient ses séances à son siège social ou à tout autre endroit qu'il choisit. Le quorum est de deux régisseurs.
7. Une ou des vacances dans l'Office n'ont pas l'effet de la dissoudre.

Ses pouvoirs

- a) Emprunter, par émission d'obligations ou autrement, jusqu'à concurrence de dix millions de dollars;
- b) Acquérir et posséder les biens meubles et immeubles dont il a besoin pour l'administration de la présente loi, et les immeubles hypothéqués en sa faveur lorsque la protection d'un prêt l'exige;
- c) Administrer, vendre, hypothéquer, affermer ces biens ou en disposer autrement à titre onéreux;
- d) Consentir aux cultivateurs déjà établis des prêts garantis par première hypothèque sur des fermes, jusqu'à concurrence de soixante-cinq pour cent de la valeur de chaque ferme, telle qu'établie par l'Office, sauf le cas prévu à l'article 19; ces prêts ne devant en aucun cas excéder six mille dollars pour chaque emprunteur;
- e) Consentir des prêts de premier établissement à toute personne qui acquiert pour les cultiver une ou des fermes formant une seule exploitation; ces prêts ne devant pas excéder soixante-quinze pour cent de la valeur, telle qu'établie par l'Office, de cette ou de ces fermes et ne devant en aucun cas excéder six mille dollars pour chaque emprunteur;
- f) Définir, par règlement, les

entreprises qui doivent être considérées comme propres ou connexes à l'agriculture;

g) Fixer, par règlement, les bases générales d'évaluation des fermes et des entreprises propres ou connexes à l'agriculture;

h) Fixer, par règlement, la proportion payable respectivement par l'Office et par les emprunteurs des frais relatifs à la recherche, à l'obtention et à l'enregistrement des titres, et à la radiation des privilèges et hypothèques;

i) Indiquer, dans chaque cas, les fins auxquels devront servir les sommes prêtées;

k) Déterminer, avant de consentir le prêt, les conditions de règlement des dettes de l'emprunteur dans les cas prévus à l'article 14 de la présente loi;

l) Evaluer les fermes offertes en garantie hypothécaires et établir le montant de chaque prêt;

m) Employer des estimateurs, des inspecteurs, des percepteurs, des hommes de loi, des commis et tous autres fonctionnaires dont il a besoin, déterminer leurs fonctions et fixer leur rémunération; et tout sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Emploi et garantie des emprunts

9. Le produit des emprunts faits par l'Office doit servir à faire les prêts autorisés par la présente loi et à acquérir les immeubles qui doivent l'être pour la protection des prêts.
10. Les emprunts faits par l'Office doivent préalablement être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.
11. Ces emprunts sont garantis par le gouvernement de la province.
12. Les sommes que le gouvernement peut être appelé à payer en vertu de cette garantie le seront par le trésorier de la province à même le fonds consolidé du revenu.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, aux fins de rembourser au fonds consolidé du revenu une partie ou la totalité des sommes qui peuvent y être puisées en vertu du présent article, autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts, suivant le mode, au taux d'intérêt, dans la forme et pour le montant que détermine le lieutenant-gouverneur en conseil.

13. Nonobstant toute loi générale ou spéciale à ce contraire, les corporations municipales et scolaires et les corporations de syndicats de paroisses peuvent placer leurs fonds d'amortissement en acquisition des obligations émises par l'Office.

Ces obligations sont des valeurs sur lesquelles peuvent être faits les placements visés par l'article 981o du code civil, par l'article 154 de la Loi des assurances de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 213), et par l'article 8 de la loi des fidéicommissaires (Statuts refondus, 1925, chapitre 218).

Les compromis

14. Lorsque les dettes et obligations de l'emprunteur excèdent soixante-cinq pour cent de la valeur de sa ou de ses fermes, telle qu'établie par l'Office, celui-ci peut lui prêter jusqu'à concurrence de soixante-quinze pour cent de cette valeur pourvu que les créanciers de l'emprunteur acceptent le montant du prêt en règlement entier de ses dettes et obligations et lui donnent quittance.

Les prêts

15. Sauf le cas prévu à l'article 19, tout prêt doit être garanti par première hypothèque en faveur de l'Office sur la ou les fer-

mes de l'emprunteur et

- a) protègè l'intérêt au taux de deux et demi pour cent par année, payable semi-annuellement;
- b) est remboursable, au choix de l'emprunteur, soit en trente ans, par amortissement d'un et demi pour cent par année pendant cette période et paiement du solde à l'expiration de celle-ci, soit en trente-neuf ans et demi, par amortissement au même taux.

16. Tout versement de principal ou d'intérêt non acquitté à échéance produit lui-même, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux de cinq pour cent par année, à compter du jour de l'échéance.

17. L'emprunteur et ses ayants droit peuvent rembourser l'emprunt par anticipation, en tout ou en partie.

18. L'Office peut fixer les conditions accessoires ou secondaires auxquelles les prêts sont soumis, quant aux titres de l'emprunteur, aux actes d'obligations, à la protection de la garantie hypothécaire et autres matières de même nature.

19. Outre les prêts à base d'amortissement prévus par l'article 15, l'Office peut accorder à l'emprunteur, lorsqu'il le juge opportun, un prêt supplémentaire à échéance plus courte, garanti par une seconde hypothèque en sa faveur; il doit alors fixer toutes les conditions du prêt dans l'acte d'obligation; mais le total de ces deux prêts ne doit en aucun cas excéder la somme de six mille dollars, ni soixante-quinze pour cent de la valeur, établie par l'Office, de la ou des fermes hypothéquées en garantie.

20. L'autorisation de l'Office doit être obtenue pour rendre valide l'aliénation volontaire d'un immeuble garantissant un prêt.

21. Tout acte de l'Office, s'il n'est désavoué par le lieutenant-gouverneur en conseil comme excédant sa compétence, est réputé intra vires et, à cet égard, valide.

22. Si un emprunteur obtient un prêt à la suite de fausses déclarations ou de faux prétextes, ou s'il emploie le produit ou une partie du produit de l'emprunt à d'autres fins que celles pour lesquelles l'Office le lui a consenti, celui-ci peut, par simple avis envoyé à l'emprunteur, par lettre recommandée à sa dernière adresse connue de l'Office,

révoquer le prêt, en réclamer le remboursement avec les intérêts, dans un délai qu'il fixe, et, à défaut de tel remboursement, exercer tout recours prévu par la loi.

La réalisation de la garantie

23. Lorsque l'Office a droit de réaliser sa garantie hypothécaire, il peut procéder tel que ci-après stipulé.

24. L'Office requiert, par lettre recommandée, le paiement de la dette, sous un délai de trente jours à compter de la mise à la poste de cette lettre; celle-ci est adressée à l'emprunteur ou à ses ayants droits, à leur dernière adresse connue de l'Office.

25. A défaut par l'emprunteur d'acquiescer le montant réclamé dans le délai de l'avis, l'Office présente une requête à un juge de la Cour Supérieure siégeant dans le district où est situé l'immeuble hypothéqué, pour obtenir une ordonnance décrétant la vente de cet immeuble.

Cette requête est signifiée par huissier ou par le secrétaire-trésorier de la corporation municipale où est situé l'immeuble hypothéqué et doit être accompagnée d'un avis de l'heure, de la date et de l'endroit de sa présentation. Le délai de cet avis est celui des actions ordinaires.

26. Cette requête forme, à compter de la date de sa production au greffe, une interruption de prescription.

27. La procédure sur cette requête est sommaire et le juge peut, à sa discrétion, autoriser le débiteur à y répondre par écrit. Le jugement sur cette requête est final et sans appel.

28. Si la preuve établit le bien-fondé de la requête, le juge ordonne contre l'immeuble hypothéqué l'émission d'un bref de teris.

Ce bref contient une description en forme de l'article 2168 du code civil, de l'immeuble hypothéqué; il est exécuté par le shérif et le montant dû à l'Office est prélevé avec dépens.

29. Sous réserve des dispositions de l'article 30 toutes les procédures ultérieures d'exécution se font comme si jugement avait été de fait obtenu.

30. Nonobstant toute disposi-

PROGRAMME AU THEATRE VICTORIA à Victoriaville

Ouverture à 8.15 chaque soir

Samedi-Lundi, 7-9 novembre
 Monique Rolland, Max Dearly, Pierre Brasser dans
 "UN OISEAU BARE"
 (Une comédie vaudeville endiablée). En plus, Comédie et News. Adm. 25-30 cents.

Mardi, 10 novembre
 Sur la scène: Cinq combats de lutte professionnelle.
 Victor Delamarre (Roi de la force) vs le Tur Bairamby Et autres matchs.
 Billets en vente au Restaurant Tardif.

Mercredi-Jeudi, 11-12 novembre
 "IT'S IN THE AIR"
 Grande comédie musicale. En plus, Comédie. Adm. 25-30 cts.

Vendredi, 13 novembre
 Grand programme amateur. Tous ceux qui ont participé aux programmes-amateurs l'an dernier sont invités avec les autres à figurer au programme. Donnez votre nom au théâtre. En plus, vue de cowboys et sujets courts. Vaudeville sur l'écran et "Little Jack Little" avec son orchestre. Adm. 15-20 cts.

Samedi-Lundi, 14-16 novembre
 "LA VALSE ETERNELLE"
 En plus, Comédie et News. Adm. 25-30 cts.

tion contraire générale ou spéciale, le shérif saisit, à son bureau, l'immeuble hypothéqué, sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'interpellation du défendeur suivant l'article 705 du code de procédure civile.

Un double du procès verbal de saisie est transmis par le shérif au débiteur, par lettre recommandée à sa dernière adresse connue de l'Office.

La publication et l'affichage prévus par le paragraphe 2 de l'article 717 du code de procédure civile doivent être faits par un huissier résidant dans la localité où est situé l'immeuble saisi, ou à défaut de tel huissier par une personne lettrée y résidant.

Dispositions générales

31. L'hypothèque acquise par l'Office a priorité de rang sur les privilèges de la Couronne aux droits de la province.
32. Nonobstant toute loi générale ou spéciale à ce contraire, la validité de l'hypothèque qui garantit un prêt n'est pas affectée par le défaut d'enregistrement d'un certificat du percepteur des droits sur les successions ou du percepteur du revenu de la province.

33. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut décréter:

- a) qu'aucun droit ne sera payable à la Couronne sur l'enregistrement des actes constatant un prêt, ou sur les recherches faites dans les bureaux d'enregistrement et sur les certificats émis par les registrateurs pour le bénéfice d'un cultivateur qui a obtenu un prêt;
- b) que les publications d'avis dans la Gazette officielle de Québec annonçant la vente d'un immeuble garantissant un prêt de l'Office seront gratuites;
- c) que les droits et commissions payables à la Couronne sur la vente d'un immeuble garantissant un prêt ne seront pas perçus.

24. L'Office doit soumettre au ministre de l'agriculture le trente et un décembre de chaque année, un rapport détaillé des emprunts qu'il a faits et des prêts qu'il a consentis, et lui fournir tout autre renseignement qu'il exige.

35. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, lorsque l'Office lui en fait la demande, autoriser le Trésorier de la province à lui avancer, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour le paiement de ses dépenses.

Les livres et les comptes de l'Office sont vérifiés par l'auditeur de la province ou par un vérificateur nommé à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil et la rémunération de ce dernier est payée à même le fonds consolidé du revenu.

36. Tout règlement de l'Office doit, pour être valide, recevoir l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

37. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Le bill abolissant la commission des Services Publics a été approuvé par la Législature. La commission cessera d'exister au 15 avril 1937, soit dans le cours du printemps prochain.

CHIEN A VENDRE

Superbe policier. Très beau. Très bien dressé. Prix raisonnable. S'adresser à
 CYRILLE HUDON,
 Arthabaska

29 oct. 2 f.

Pourquoi payer Loyer
 Quand vous pouvez acheter
Une Maison
 Pour quelques Piastres comptant
 Et la Balance par
Versement mensuel
 (Comme Loyer)

Pour plus amples informations, voyez
J.-Azade Pellerin,
 Tél. 500 11, St-Augustin, Victoriaville, P. Q.

LE SAMEDI
 NUMERO DE NOEL
 public pour Noël un magnifique
 numéro de luxe de 72 pages
 au prix ordinaire de
 10 cents.

Comme couverture, un tableau en quatre couleurs du peintre canadien, F. Bazin;
 Un roman d'amour complet et un grand feuilleton intitulé: L'INFAME, par Emile Richebourg.
 De nombreuses illustrations en couleurs, des contes, des nouvelles sentimentales et une foule d'articles sur des sujets variés.

LE SAMEDI DE NOEL sera cette année plus luxueux, plus volumineux et plus intéressant que par le passé, et nous demandons à nos clients d'être prévoyants en commandant d'avance ce numéro. LE SAMEDI DE NOEL sera daté du 19 décembre, par conséquent il sera en vente le 12 décembre. Les commandes devront donc nous parvenir le plus vite possible. Nous espérons que tous nos clients se feront un devoir d'aider au succès de ce numéro.

En vente à
 La Librairie de "L'UNION",
 Arthabaska, Qué.

A VENDRE OU A LOUER
 Manufacture en brique solide, 36 x 100 pieds, deux étages, avec ascenseur et planchers de bois franc. Située à Victoriaville. S'adresser, le samedi, à
EUDORE FOURNIER & FILS,
 Victoriaville, Qué.
 22 oct. 4 f.

AVIS AUX CULTIVATEURS

M. Emile DURAND, employé de la Coopérative de Princeville, affiche les "clippers" à raison de 50 sous la paire, ouvrage garanti.
 Envoyez à l'HOTEL NATIONAL, Princeville. Bienvenu à tous. 5 nov. 4 f.

UNE SESSION

DE LA COUR DU BANC DU ROI
 Ayant juridiction criminelle dans et pour le district d'Arthabaska, se tiendra au Palais de Justice de la ville d'Arthabaska,
 MARDI, le PREMIER JOUR DE DECEMBRE 1936, à DIX heures de l'avant-midi.
 En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne détenue dans la prison communale de ce district et toutes autres, d'être présents.
 Je donne aussi avis à tous les Juges de paix, Recorders et Officiers de la Paix pour le dit district de s'y trouver avec tous leurs records.
 J.-E. GIROUARD, Shérif.
 Bureau du shérif, Arthabaska, 27 octobre 1936.



Toujours de BONS RÉSULTATS avec la CUISINE ELECTRIQUE HOTPOINT

VOUS êtes toujours certaine de réussir votre cuisine avec un Poêle Electrique Hotpoint... Les aliments cuits suivant la méthode Hotpoint sont plus délicieux... Les viandes et les légumes conservent leurs jus naturels est leurs précieuses vitamines.
 Il n'est donc pas étonnant que plus de 5500 des clientes de la Shawinigan... faisant usage de poêles électriques... soient si enthousiasmées par la cuisine

électrique. Nombre d'entre elles prétendent que la cuisine électrique leur fait épargner plus que la somme requise pour couvrir le petit loyer mensuel.
 Décidez-vous maintenant à bénéficier des avantages de la cuisine électrique. Renseignez-vous sur le mode de louage de poêles. Demandez tous les détails à votre succursale locale de la Shawinigan—ou bien consultez un des employés proposés au service du réseau, des compteurs ou de l'opération.

\$1.25 PAR MOIS
 Vous pouvez louer un Poêle Hotpoint moyennant la faible somme de \$1.25 par mois. La Compagnie paie les frais d'entretien et même d'installation jusqu'à concurrence de \$15.00 et ce montant suffit ordinairement à couvrir sous les frais d'installation. Le coût du courant électrique est très bas. Le moyen des locataires de poêle de la Shawinigan paient moins de \$3.00 par mois pour leur cuisine électrique.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

Le Coin des Cultivateurs

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur les marchés

Semaine du 21 au 31 octobre 1936

BEURRE

Au début de la semaine, avec des arrivages de beurre frais insuffisants pour répondre à la demande immédiate, nos distributeurs locaux ont été obligés d'avoir recours aux beurres d'entrepôt pour s'approvisionner et avec peu de pression de vente de la part des détenteurs, les prix n'ont pas tardé à se raffermir. Il faut noter cependant qu'au cours des derniers jours, il y avait un peu moins d'activité; ce marché était plutôt tranquille et même a fléchi quelque peu, car après avoir atteint, au milieu de la semaine, des prix de 21 1/2 à 22 1/2 c. la livre, ces derniers à la dernière heure, lundi après-midi, le 2 novembre, variaient de 21 à 21 1/2 c. la livre.

FROMAGE

Nous avons à rapporter une légère amélioration sur notre marché aux fromages. Avec une demande plus active de la part du marché anglais et pour fin locale, les arrivages courants ont facilement trouvé preneur et une hausse a été enregistrée dans les prix.

ŒUFS

Montréal et Québec: Quoique les arrivages d'œufs d'entrepôt ont été exportés à destination d'Angleterre au cours des derniers jours; ceci est certainement de nature à aider davantage à maintenir fermes les prix de ces derniers si l'on tient compte de la rareté actuelle d'œufs frais.

VOLAILES VIVANTES

Poulets à rôti: Les arrivages ont été très considérables et dépassant de beaucoup la demande. La vente s'est continuée très lente et dans certains cas afin d'éviter l'accumulation l'on a eu recours à l'abatage. Les prix de certaines catégories ont fléchi d'environ 1 cent la livre.

Poules: Les poules de bonne qualité seulement sont encore en demande. Quant à celles de catégories inférieures il est préférable de continuer à les engraisser pour les expédier plus tard.

VOLAILES ABATTUES

Les arrivages ont été un peu moindres que la semaine précédente et avec une légère amélioration dans la demande, il a été possible de maintenir les prix.

Nous conseillons fortement de m'expédier que des sujets bien engraisés et finis à point, sinon, il ne faudra pas être surpris d'une remise plus ou moins avantageuse.

VEAUX ABATTUS

Montréal et Québec: Marché stable aux prix actuels.

PORCS ABATTUS

Montréal et Québec. La demande a été très limitée et avec une augmentation d'arrivages qui a occasionné une plus forte pression de vente, les prix accusent une autre baisse de 1/4 à 1 c. la livre.

ANIMAUX VIVANTS

Pores vivants
Pore à bacon (Sélect) 190 à 230 lbs \$7.75
Prime de \$1.00
Pore à bacon, 180 à 230 lbs \$7.75
Pore à boucherie, 160 à 240, \$7.25
Pore léger, 120 à 160 lbs. .. \$6.75
Pore lourd, 210 à 270 lbs, \$7.25
Extra lourd, 270 lbs et plus, \$6.25
Truie \$5.50 à \$6.50

Vaches
Choix \$3.00 à \$3.25
Bonne \$2.75 à \$3.00
Moyenne \$2.25 à \$2.50
Commune \$1.75 à \$2.00
Très commune \$1.25 à \$1.50

Veaux de lait
Choix \$8.00 à \$8.50
Bon \$7.50 à \$8.00
Moyen \$7.00 à \$7.50
Commun \$6.00 à \$6.50

Veaux de champ
Bon \$3.25 à \$3.50
Commun \$2.75 à \$3.00

Agneaux du printemps
Choix \$8.00
Non castrés \$2.00
Commun \$6.00

Moyen \$1.00 à \$1.50
Commun \$3.25 à \$3.50
Commun léger \$2.00 à \$2.50

Taures

Choix \$3.75 à \$4.00
Bonne \$3.25 à \$3.50
Moyenne \$3.00 à 3.25
Commun \$2.00 à \$2.50

Taureaux

Choix \$2.75 à \$3.00
Bon \$2.50 à \$2.75
Moyen \$2.25 à \$2.50
Commun \$2.00 à \$2.25

VOLAILES ABATTUES

Poulets engraisés au lait

Spécial, 6 lbs et plus 27c.
A—6 lbs et plus 25c.
A—5 lbs à 6 lbs 22c.
B—6 lbs et plus 21c.
B—5 lbs à 6 lbs 20c.
B—4 lbs à 5 lbs 19c.

Poulets sélectionnés

Spécial, 6 lbs et plus 26c.
A—6 lbs et plus 23c.
A—5 lbs à 6 lbs 22c.
B—6 lbs et plus 20c.
B—5 lbs à 6 lbs 19c.
B—4 lbs à 5 lbs 18c.
C—6 lbs et plus 18c.
C—5 lbs à 6 lbs 17c.
C—4 lbs à 5 lbs 16c.
C—3 lbs à 4 lbs 16c.
D 12c.
R 10c.

Poules sélectionnées

Spécial, 5 lbs et plus 20c.
A—5 lbs et plus 18c.
A—4 lbs à 5 lbs 16c.
A—3 lbs à 4 lbs 15c.
B—5 lbs et plus 16c.
B—4 lbs à 5 lbs 15c.
B—3 lbs à 4 lbs 13c.
C—5 lbs et plus 13c.
C—4 lbs à 5 lbs 12c.
C—3 lbs à 4 lbs 11c.
D 9c.
Coqs 11c.

ŒUFS

A (gros) 45c.
A (moyen) 42c.
A poulettes 34c.
B 27c.
C 23c.
Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Sur les prix ci-haut mentionnés nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

BEURRE

No. 1 Pasteurisé 23 1/2c.
No. 1 Non pasteurisé 23 1/2c.
No. 2 22 1/2c.

FROMAGE

Blanc
No. 1 12c.
No. 2 11c.

Coloré

No. 1 12 1/2c.
No. 2 11 1/2c.

LA COOPERATION DOIT FAIRE FACE A LA CONCURRENCE

Une entreprise qui ne peut affronter la concurrence ne peut durer longtemps. La vente coopérative qui porte les produits du cultivateur au consommateur en passant par dessus les intermédiaires doit subir la concurrence, c'est naturel. Il est naturel que les commerçants n'aient pas la coopération agricole. Peut-on les blâmer? N'importe qui s'objecte à ce que son commerce soit réduit. Il s'en suit que les commerçants font souvent leur possible pour nuire à leur coopération et aux organisations coopératives. Ils sont humains. Ils ont le droit de commercer—même de payer plus que les coopératives ne le peuvent si le goût leur en prend—tout homme a le droit de disposer de son argent comme il l'entend, tout comme le cultivateur est libre de le faire pour ses produits. Mais personne ne peut continuer indéfiniment à payer des produits plus qu'ils ne valent. Aucune organisation, aucun commerçant ne peuvent continuer longtemps une concurrence déloyale. Celle-ci finit infailliblement par les mener au désastre. N'avez-vous jamais rencontré

en campagne un de ces bons commerçants qui prétendaient avoir trouvé un marché qui lui était tout spécial? Il connaît un endroit où il peut vendre vos animaux de 50 sous à \$2.00 par cent livres (la différence varie avec l'activité de son imagination) plus cher que ne peut le faire tout autre que lui et particulièrement la Coopérative. Et comme il a bon cœur, il vient voir chacun de ses bons amis pour leur faire bénéficier de sa merveilleuse trouvaille.

Il est intéressant (décourageant parfois) de constater combien de ces "bateaux" ont de prise en certains milieux. Il se rencontre même des coopératives très convaincues et sincères qui prêtent l'oreille à ces discours et qui se laissent prendre aux belles promesses de ces beaux discours.

Ne vous est-il jamais arrivé, lorsque votre char d'animaux était chargé et qu'il était possible d'en sortir les animaux, qu'un commerçant vienne vous trouver pour vous offrir un prix exagérément élevé? Ce petit truc est commun et d'autant plus qu'il n'expose pas l'acheteur à payer puisqu'il n'y a plus de danger qu'on lui donne les animaux. Ne vous est-il pas arrivé non plus de voir un adversaire de la Coopérative payer une ou deux têtes un prix beaucoup plus élevé que celui que l'on peut obtenir sur les marchés publics, et cela dans le seul but de faire croire aux coopératives qu'il est en mesure de faire mieux que leur organisation?

Nuire à une coopérative est d'autant plus facile que la critique se fait moins directement. Il est donc important que l'on sache distinguer entre ceux qui critiquent pour critiquer et ceux qui critiquent pour leur propre profit.

ALFRED SAVOIE

de la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée.

MARIAGE

St-Paul de Chester.—Le dix-neuf octobre dernier a eu lieu, en notre église paroissiale le mariage de M. Gédéon Desharnais, fils de Antonio Desharnais et de Lumina Bergeron, à Mlle Forestine Chainé, garde-malade, fille de Eugène Chainé et de Eugénie Houde.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Alphonse Desharnais. M. Antonio Desharnais servait de témoin à son fils et M. Eugène Chainé à sa fille.

La mariée portait une robe en velours salomé transparent, couleur rouge vin, avec gerbe de roses naturelle. Le marié portait un complet bleu-marine.

M. Adélar Desharnais et Mlle Alberta Chainé étaient garçon et fille d'honneur.

Après la messe les mariés et leurs invités se rendirent chez le père du marié, M. Antonio Desharnais, pour le déjeuner des noces. Le soir le souper eut lieu chez le père de la mariée, M. Eugène Chainé.

De nombreux cadeaux furent offerts aux mariés.

Parmi les invités on remarquait outre les mariés MM. et Mmes Antonio Desharnais, Eugène Chainé, Joseph Laneville (Alma Desharnais), Wilfrid Houde (Rose Desharnais), Antonio Desharnais, fils, Georges Desharnais (Germaine Chainé) Mlle Antoinette Desharnais, M. Gaston Houde, M. et Mme Léone Desharnais, Mlle Lucille Lenneville, M. Emile Gagnon, Mlle Rollande Houde, M. Emile Roger, Mlle Germaine Lenneville, M. Alcide Desharnais, Mlle Mariette Desharnais Mlle Simonne Houde, M. et Mme Jean Baptiste Desharnais (Marie-Blanche Chainé), Fernand, Gérard et Jeanne d'Arc Chainé, H. et Mme Amédée Houde, Mme Vve Isidore Chainé, Mlle Delia Houde, M. et Mme Alfred Houde, M. et Mme Eugène Houde, M. et Mme Arthur Houde, M. et Mme Henri Houde, M. et Mme Maurice Houde, M. et Mme Albert Desharnais, M. et Mme Nelson Roux, M. et Mme Alphonse Fouquet, M. et Mme Antonio Belhumeur Ernest et Marie-Louise Desharnais, Adrienne Desharnais et Ferdinand Laroche.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

—A VENDRE: De beaux lots de terrain, rue Perrault, voisin de M. Albert Garneau. Ils se font rares et c'est une des plus belles rues de la ville. Auguste Bourbeau.

LA PROFESSION PERPETUELLE

De Sœur Gagné et Sœur Lafontaine à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Mercredi, le 28 octobre. Avant que l'astre du jour ait envoyé ses premiers rayons à la terre, dans l'intime du cloître des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, il se prépare des joies mystérieuses, des joies pures et douces qui nous portent à l'admiration, la reconnaissance et l'amour.

Dans le chœur, deux petites sœurs sont là toutes recueillies, attendant l'heure tant désirée qui réalisera en elle le grand désir de se donner totalement à l'époux de leur âme, le Christ Jésus. Elles répondent avec bonheur aux avances du Bon Maître qui les invite pour la dernière fois au pied de son autel pour se lier à jamais à son cœur par la profession perpétuelle des trois vœux de religion.

Dans la blanche chapelle, parmi les témoins silencieux des cœurs plus intimes battent à l'unisson; ce sont les heureux parents partageant le bonheur de leurs filles qui se présenteront bientôt au sanctuaire. Oh! chers parents, comme vous vous sentez largement récompensés ce matin par le bonheur si pur, qui rayonne sur le visage de votre enfant bien-aimé.

Le temps a fui, emportant trois années qui nous séparent de la profession temporaire de ces nouvelles chues du jour. C'était un grand jour que celui de la première profession; c'était l'union mystique avec son Dieu. En plus, il s'agissait de briser tous les liens qui tiennent tant au cœur; mourir au monde, à ses plaisirs, aux fêtes brillantes, mais surtout renoncer aux joies plus intimes de la famille, accepter la privation de ne plus revoir son foyer. Mais s'en était fait, le sacrifice était accepté généreusement je dirais même joyeusement, l'on envisageait les joies plus douces encore, celles du monastère, du cloître; et qu'importe si la distance nous séparait les cœurs restaient unis. En effet, quand on aime on vit de la pensée de ceux que l'on aime et leur souvenir remplit notre vie.

Aujourd'hui l'époque n'est pas moins mémorable, il ne s'agit plus de quitter des affections terrestres, mais de rendre l'union plus intime encore, plus complète avec le meilleur ami, le seul véritable "Jésus".

C'est durant ces trois années surtout, que vous avez, petites sœurs, entendu dans la tranquillité des jours du cloître, ces paroles si touchantes de Notre-Seigneur qu'il adressait autrefois à la Samaritaine. Il nous a dit: "Toi, ma petite épouse, donne-moi à boire; tu sais que le monde a soif des plaisirs, des jouissances, soif de la terre, de l'argent, du monde, du péché et soif du démon, mais il n'apas soif de son Dieu, et cependant ce Dieu à soif qu'on ait soif de Lui." Toi, sœur hospitalière, tu travailleras sans cesse à éteindre la soif de ton Jésus en donnant aux affligés la soif de son Dieu. Que la mission est belle! C'est ta destinée ici-bas; tu n'en as pas d'autre et tu ne peux en ambitionner de plus noble. Ta sublime vocation toute de sacrifices, d'abnégation, soulager les corps pour arriver plus efficacement aux âmes rachetées d'un sang si précieux, au moment où elles ont tant besoin de forces et de consolations. Puis ces paroles si suaves du Bon Maître: "Tout ce que vous faites à ces pauvres, aux petits enfants, c'est à moi-même que vous le faites dans la personne de ces épurés."

Quels sentiments d'amour, de reconnaissance, doivent monter vers le Seigneur qui choisit à son service ses serviteurs. "Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisi." (Evangile). Il vous a donc aimées jusque-là. Ici il est vrai de dire que l'amour tend à l'union, or cette union surpasse en intimité toutes les relations humaines: les plus étroites; voilà pourquoi le Divin Maître désire en cette profession perpétuelle ce don complet de vous-même. Vous êtes donc assurées, chères sœurs, de réjouir beaucoup son cœur en demeurant dans les rangs de la glorieuse phalange de ses épouses dévouées. Heures vous le serez lorsque votre Epoux divin que vous servez avec zèle, vous demandera la reddition de compte alors que



vous pourrez lui fournir une page bien remplie d'un riche mérite en œuvres de charité.

La cérémonie a lieu comme à la première profession. Le sermon de circonstance est donné par le dévoué aumônier, M. l'abbé Gaudou. Enfin la réunion en elle puis le grand jour touche à son

Les plus beaux jours ont leur déclin, Les grandes fêtes leur fin, Mais les joies du monastère n'en ont point.

Quand, le soir, on revient à la maison, l'imagination est remplie de bons souvenirs. Il se passe alors dans l'esprit des choses que l'on trouve vraiment touchantes et admirables. Ah! quelles impressions vibrent en nos cœurs. Nous avons là des leçons de courage, et les consolations de notre sainte religion qui fortifient au milieu des vicissitudes de la vie. C'est un peu la récompense à ces dévouements, à l'éloignement, au sacrifice amer de la séparation.

Près de l'autel et sous le regard de saint Joseph, le glorieux patron de la communauté nos prières d'action de grâces sont montées vers le Seigneur. Puis de ce jour si beau nous en conserverons le meilleur des souvenirs.

St-Albert de Warwick

—M. et Mme Misael Hébert en visite à St-Valère chez M. et Mme Arthur Binette et chez M. et Mme Donat Béliève.

—M. Ovide Langlois, de Ponteix Sask., en visite chez MM. Art. Dumont, Alfred et Léon Gosselin et Misael Hébert.

—M. Léo Paul Brassard, de Covansville, chez ses parents, M. et Mme Ern. Brassard.

—M. et Mmes Arthur et Gustave Lemay, de Victoriaville, chez M. et Mme Johnny Lainesse.

—M. et Mme Désiré Massé, de Drummondville, chez Mme A. Massé, le jour de la Toussaint.

—Samedi dernier, le 31 octobre, avait lieu dans notre église paroissiale, le mariage de Mlle Jeanette Héroux, à M. Gaston Char-

land, voyageur, de Victoriaville. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par notre curé M. l'abbé Noël qui célébra aussi pour eux le saint sacrifice de la messe.

Les nouveaux époux étaient accompagnés de leurs pères respectifs. Après le mariage, un copieux déjeuner fut servi à demeure de la mariée, chez M. et Mme Ernest Héroux.

Dans l'après-midi les heureux époux, accompagnés de M. et Mme E. Héroux, partirent en voyage de noces à Danielson et Williamslet, Conn.

Que nos meilleurs vœux de bonheur et longue vie les accompagnent. A l'avenir M. et Mme Gaston Charland demeureront à Victoriaville.

—Mlle Aline Faucher, de Sherbrooke, dans sa famille, M. et Mme Donat Faucher.

—M. et Mme Cyrille Béliève, nouveaux mariés, de Victoriaville, Mlle Hélène Béliève, M. Adélar Dumont, de Victoriaville, en visite chez M. et Mme Achille Béliève.

—M. et Mme Charles Germain, Mme Arthur Jutras, Mme J. Germain, Mlle Irma Jutras, tous de Plessisville, en promenade chez MM. Eng. Rheault et Pierre Tourigny.

—Mlles Désilet, institutrices du village sont allées passer la fête de la Toussaint dans leur famille, à Ste-Clotilde.

—M. Napoléon Hébert en visite à Montréal, pour une quinzaine.

—M. et Mme Albert Baril, M. et Mme Donat Perreault, de Ste-Elisabeth, MM. et Mmes Henri et Sylvio Baril étaient les invités de M. et Mme Wilfrid Bussièrès, d'Asbestos, le jour de la Toussaint.

—Le jour des morts, après la messe a eu lieu dans la salle paroissiale du village, une assemblée de l'Union Catholique des Cultivateurs, présidée par M. P. Perreault.

Notre curé, M. l'abbé Noël, adressa la parole ainsi que M. Champagne, médecin vétérinaire, de Victoriaville, et M. P. Perreault.

—M. Albert St-Cyr et sa fille, Mlle Juliette St-Cyr, de passage à Victoriaville.

St-Rémi de Tingwick

—Mercredi, 28 octobre, avait lieu en l'église paroissiale le mariage de M. Armand Turcotte, fils de M. et Mme Siméon Turcotte (Rose-Anna Dubois), et de Mlle Rose-Anne Bolduc, fille de M. et Mme Joseph Bolduc (Odile Blanchet).

M. Ernest Bolduc et Mlle Marguerite Couture, tous deux de Wotton, agissaient comme garçon et fille d'honneur.

Après la cérémonie nuptiale, les mariés et leurs invités se rendirent chez le père de la mariée, où un succulent repas fut servi, et le soir le souper et la veillée eurent lieu chez M. Turcotte.

Nos souhaits pour une heureuse et longue vie les accompagnent.



PUBLICATIONS AGRICOLES

offertes aux cultivateurs

Bulletin No. 78.—Les engins à gazoline;

Bulletin 105.—Le drainage souterrain;

Bulletin 111.—L'apiculture;

Bulletin 114.—La taille du pommier;

Bulletin 116.—L'alimentation du porc;

Bulletin 119.—Préparation des pommes de terre pour la vente;

Bulletin 120.—Cercles de Jeunes Agriculteurs;

Bulletin 123.—Cueillette et emballage des pommes;

Bulletin 127.—Plantation d'un verger commercial;

Bulletin 128.—Serres, couches et abris;

Bulletin 129.—Les cours d'eaux municipaux, lois et règlements;

Bulletin 131.—Le pain de ménage (comment le faire);

Bulletin 134.—Nos érablières.

Circulaires No. 113.—Emploi du miel.

Circulaire 114.—Elevage du veau.

Divers: No. 207.—L'alimentation du bétail.

No. 218.—Plan de poulailler (100 poules);

No. 307.—Classification des aliments;

No. 314.—Le yoghourt;

No. 319.—Les parasites du cheval;

No. 320.—L'élevage du mouton.

Veillez faire le choix des publications qui vous intéressent le plus particulièrement car il est inutile de demander la série complète de ces ouvrages.

Adressez votre demande au Service des Publications, Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec, en ayant soin d'écrire lisiblement votre nom et votre adresse.

"L'Union des Cantons de l'Est" JOURNAL HEBDOMADAIRE

Publié et imprimé le jeudi par L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc. PROPRIÉTAIRE Arthabaska, - P. Q.

ABONNEMENT \$1.00 par an—50c. par semestre nécessairement d'avance

Insertions, la ligne 30 centins
Insertions subséquentes 20 " "
Baptêmes, Mariages, Sépultures 25 " "
Gratis pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres seront insérés comme annonce à 2 centins la ligne.

